

**Session du
13 avril 2004**

CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES DÉBATS

Session du 13 avril 2004

SOMMAIRE

COMPOSITION DES COMMISSIONS.....	I à XIII
ALLOCUTION DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne.....	2
DÉBAT GÉNÉRAL.....	4
DÉLÉGATIONS DU CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne À LA COMMISSION PERMANENTE.....	17
ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne.....	18
COMPOSITION DES COMMISSIONS DU CONSEIL RÉGIONAL ET DÉSIGNATION DES CONSEILLERS RÉGIONAUX APPELÉS À SIÉGER DANS CHACUNE D'ELLES	29
REPRÉSENTATIONS DU CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne.....	32
FONCTIONNEMENT DES SERVICES ET DES ASSEMBLÉES	37
VŒUX	38
- VŒU N° 1.....	38
- VŒU N° 2	41
REPRÉSENTATIONS (<i>suite</i>).....	44

CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

VICE-PRÉSIDENTS élus le 2 avril 2004

- Président:** M. Pierre-Joël BONTÉ
- 1^{er} Vice-Président :** M. René SOUCHON
Maire d'Aurillac (Cantal)
- 2^{ème} Vice-Président :** M. Jean MALLOT
Conseiller Municipal de Saint-Pourçain-sur-Sioule (Allier)
- 3^{ème} Vice-Président :** M. Jean-Claude MAIRAL
- 4^{ème} Vice-Président :** M^{me} Arlette ARNAUD-LANDAU
Maire du Puy-en-Velay (Haute-Loire)
- 5^{ème} Vice-Président :** M^{me} Anna AUBOIS
- 6^{ème} Vice-Président :** M. Yves GUEYDON
- Puis par ordre alphabétique :
- M^{me} Dominique BRU
Conseillère Municipale de Vic-sur-Cère (Cantal)
- M. Alain BUSSIÈRE
- M. André CHAPAVEIRE
Conseiller Municipal de Brioude (Haute-Loire)
- M^{me} Catherine HENRI-MARTIN
- M. Jacques-Bernard MAGNER
- M^{me} Françoise MERCIER-RAYET
Conseillère Municipale de Moulins (Allier)
- M. Jacques MIZOULE
Conseiller Municipal de Saint-Beauzire (Puy-de-Dôme)

Conseil Régional d'Auvergne

COMPOSITION DES COMMISSIONS INTÉRIEURES

Formées lors de la réunion du 13 avril 2004

1^{ère} COMMISSION :
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

PRÉSIDENT : M. Jean MALLOT
VICE-PRÉSIDENT : M. Jacques MIZOULE
SECRÉTAIRE : M. Alain MERCIER
MEMBRES : M. André CHAPAVEIRE
M. Éric DUBOURGNOUX
MME Élisabeth MONTFORT
M. Jean PRORIOL
M. Lionel ROUCAN
MME Élisabeth THÉVENON-DURANTIN

2^{ème} COMMISSION :
POLITIQUE DE LA JEUNESSE, ÉDUCATION ET FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

PRÉSIDENTE : MME Arlette ARNAUD-LANDAU
VICE-PRÉSIDENT : M. Alain BUSSIÈRE
SECRÉTAIRE : MME Danielle DEMURE
MEMBRES : MME François BLAZY
M. Yves CARROY
MME Martine MAHTOUK
MME Nicole ROUAIRE
MME Pascale SEMET

3^{ème} COMMISSION :
DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, POLITIQUE CONTRACTUELLE

PRÉSIDENT : M. René SOUCHON

VICE-PRÉSIDENTE : MME Dominique BRU

MEMBRES : M. Jean AULAGNIER
M. Bernard FILHOL
MME Jane GALLEAZI
MME Christiane LAÏDOUNI
MME Agnès MOLLON
MME Marie-Agnès PETIT

4^{ème} COMMISSION :
ENVIRONNEMENT, TRANSPORTS, VOIES DE COMMUNICATION ET ÉNERGIES

PRÉSIDENT : M. Yves GUEYDON

VICE-PRÉSIDENT : M. Jacques-Bernard MAGNER

SECRÉTAIRE : M. Serge TEILLOT

MEMBRES : M. Michel BERGOUGNOUX
M. Michel BONNEFILLE
M. Luc BOURDUGE
MME Françoise NOUHEN
M. Pierre POMMAREL

5^{ème} COMMISSION :
CULTURE, SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

PRÉSIDENTE : MME Anna AUBOIS
VICE-PRÉSIDENTE : MME Catherine HENRI-MARTIN
SECRÉTAIRE : MME Anne COURTILLÉ
MEMBRES : MME Anne-Marie DELANNOY
M. Jean-Michel GUERRE
MME Yvette MERCIER
MME Marie-Thérèse SIKORA

6^{ème} COMMISSION :
FINANCES, FONDS EUROPÉENS ET RELATIONS INTERNATIONALES

PRÉSIDENT : M. Jean-Claude MAIRAL
VICE-PRÉSIDENTE : MME Françoise MERCIER-RAYET
SECRÉTAIRE : M. Brice HORTEFEUX
MEMBRES : M. Jean-Paul BACQUET
M. Claude MALHURET
MME Martine MUNOZ

COMMISSION CONSULTATIVE « DÉVELOPPEMENT DURABLE »

PRÉSIDENTE : MME Nicole ROUAIRE

MEMBRES : M. Jacques-Bernard MAGNER
MME Yvette MERCIER
M. Serge TEILLOT

CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

LISTE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES

élus le 2 avril 2004

**ARNAUD-
LANDAU**
Arlette

PS

Date, lieu de naissance : 15 mars 1952 à Saint-Étienne (Loire)

PROFESSION : Fonctionnaire du Trésor en retraite

MANDATS ÉLECTORAUX : Maire du Puy-en-Velay (Haute-Loire)

AUBOIS
Anna

PS

Date, lieu de naissance : 20 mai 1977 à Nevers (Nièvre)

PROFESSION : A.T.E.R.

AULAGNIER
Jean

UPA

Date, lieu de naissance : 1 mars 1942 à Ambert (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Enseignant

MANDATS ÉLECTORAUX : Maire d'Ambert (Puy-de-Dôme)

BACQUET
Jean-Paul

PS

Date, lieu de naissance : 11 mars 1949 à Saint-Mandé (Val-de-Marne)

PROFESSION : Médecin

MANDATS ÉLECTORAUX : Député-Maire de Coudes (Puy-de-Dôme)

BERGOUGNOUX
Michel

UPA

Date, lieu de naissance : 16 février 1949 à Brioude (Haute-Loire)

PROFESSION : Maître de Conférences Sciences Économiques

BLAZY
Françoise

UPA

Date, lieu de naissance : 16 janvier 1946 à Paris (XII)

PROFESSION : Assistante Sociale

MANDATS ÉLECTORAUX : Adjointe au Maire de Montluçon (Allier)

BONNEFILLE
Michel

UPA

Date, lieu de naissance : 4 septembre 1947 à Gannat (Allier)

PROFESSION : Agriculteur

BONTÉ
Pierre-Joël

PS

Date, lieu de naissance : 27 décembre 1946 à Vichy (Allier)

PROFESSION : Expert comptable

MANDATS ÉLECTORAUX : Conseiller Général du Puy-de-Dôme

BOURDUGE
Luc

PC

Date, lieu de naissance : 3 août 1963 à Chamalières (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Agent EDF - GDF

BRU
Dominique

PS

Date, lieu de naissance : 25 novembre 1955 à Riom-ès-Montagnes (Cantal)

PROFESSION : Éducatrice Sportive

MANDATS ÉLECTORAUX : Conseillère Municipale de Vic-sur-Cère (Cantal)

BUSSIÈRE
Alain

PS

Date, lieu de naissance : 23 mars 1963 à Montluçon (Allier)

PROFESSION : Enseignant

CARROY
Yves

PS

Date, lieu de naissance : 10 juin 1951 à Thiers (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Chargé de Projet

MANDATS ÉLECTORAUX : Conseiller Municipal de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

CHAPAVEIRE
André

PS

Date, lieu de naissance : 12 septembre 1952 à Vieille-Brioude (Haute-Loire)

PROFESSION : Attaché Territorial

MANDATS ÉLECTORAUX : Conseiller Municipal de Brioude (Haute-Loire)

COURTILLÉ
ANNE

UPA

Date, lieu de naissance : 2 octobre 1943 à Sidibel Abbes (Algérie)

PROFESSION : Universitaire

DELANNOY
Anne-Marie

UPA

Date, lieu de naissance : 28 octobre 1951 à Thiers (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Masseur-Kinésithérapeute

MANDATS ÉLECTORAUX : Maire de Saint-Rémy-sur-Durolle (Puy-de-Dôme)

DEMURE
Danielle

UPA

Date, lieu de naissance : 7 octobre 1947 à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Avocat

MANDATS ÉLECTORAUX : Adjointe au Maire de Moulins (Allier)

DUBOURGNOUX
Éric

PC

Date, lieu de naissance : 15 mars 1959 à Ambert (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Agent SNCF

FILHOL
Bernard

UPA

Date, lieu de naissance : 7 juin 1947 à La Salvetat-Peyrales (Aveyron)

PROFESSION : Fonctionnaire

MANDATS ÉLECTORAUX : Maire d'Ytrac (Cantal)

GALLEAZZI
Jane

PS

Date, lieu de naissance : 1 février 1951 à Chambérat (Allier)

PROFESSION : Professeur des Écoles

MANDATS ÉLECTORAUX : Maire d'Huriel (Allier)

GUERRE
Jean-Michel

PS

Date, lieu de naissance : 25 mai 1955 à Vichy (Allier)

PROFESSION : Directeur d'École Nationale de Musique et de Danse

MANDATS ÉLECTORAUX : Maire de Bellerive sur Allier (Allier)

GUEYDON
Yves

Vert

Date, lieu de naissance : 5 août 1951 à Amplepuis (Rhône)

PROFESSION : Responsable d'entreprise d'insertion

HENRI-MARTIN
Catherine

PS

Date, lieu de naissance : 5 décembre 1943 à Paris (VIII)

PROFESSION : Directrice d'organisme de séjours linguistiques

HORTEFEUX
Brice

UPA

Date, lieu de naissance : 11 mai 1958 à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine)

PROFESSION : Préfet

MANDATS ÉLECTORAUX : Député au Parlement Européen

LAÏDOUNI
Christiane

PC

Date, lieu de naissance : 22 février 1946 à La Ricamarie (Loire)

PROFESSION : Professeur de Lettres en CFA

MAGNER
Jacques-
Bernard

PS

Date, lieu de naissance : 1 juin 1952 à Riom (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Directeur de la FETREP

MAHTOUK
Martine

UPA

Date, lieu de naissance : 23 décembre 1948 à Saint-Sauveur de Cruzières (Ardèche)

MANDATS ÉLECTORAUX : Maire de Murat (Cantal)

MAIRAL
Jean-Claude

PC

Date, lieu de naissance : 4 décembre 1947 à Désertines (Allier)

PROFESSION : Instituteur

MALHURET
Claude

UPA

Date, lieu de naissance : 8 mars 1950 à Strasbourg (Bas-Rhin)

PROFESSION : Médecin

MANDATS ÉLECTORAUX : Maire de Vichy (Allier)

MALLOT
Jean

PS

Date, lieu de naissance : 20 août 1952 à Nizerolles (Allier)

PROFESSION : Contrôleur d'État

MANDATS ÉLECTORAUX : Conseiller Municipal de Saint-Pourçain-sur-Sioule (Allier)

MERCIER
Alain

UPA

Date, lieu de naissance : 4 décembre 1957 à Aydat (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Agriculteur

MANDATS ÉLECTORAUX : Maire de Nébouzat (Puy-de-Dôme)

MERCIER
Yvette

PC

Date, lieu de naissance : 28 août 1949 à Marat (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Employée

**MERCIER-
RAYET**
Françoise

PS

Date, lieu de naissance : 25 novembre 1957 à Retch (Iran)

PROFESSION : Avocat

MANDATS ÉLECTORAUX : Conseillère Municipale de Moulins (Allier)

MIZOULE
Jacques

PC

Date, lieu de naissance : 17 septembre 1941 à Saint-Flour (Cantal)

PROFESSION : Retraité

MANDATS ÉLECTORAUX : Conseiller Municipal de Saint-Beauzire (Puy-de-Dôme)

MOLLON
Agnès

Vert

Date, lieu de naissance : 25 janvier 1958 à Roanne (Loire)

PROFESSION : Professeur des Écoles

MANDATS ÉLECTORAUX : Conseillère Municipale de Riom (Puy-de-Dôme)

MONFORT
Élizabeth

UPA

Date, lieu de naissance : 29 juin 1954 à Nantes (Loire-Atlantique)

PROFESSION : Mère de famille (Juriste en disponibilité)

MANDATS ÉLECTORAUX : Députée au Parlement Européen

MUNOZ
Martine

PS

Date, lieu de naissance : 24 avril 1954 à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Fonctionnaire Territorial

NOUHEN
Françoise

PS

Date, lieu de naissance : 5 mars 1945 à Riom (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Responsable de Centre de Formation

MANDATS ÉLECTORAUX : Adjointe au Maire de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

PETIT
Marie-Agnès

UPA

Date, lieu de naissance : 24 janvier 1962 au Puy-en-Velay (Haute-Loire)

PROFESSION : Conseillère en développement rural

MANDATS ÉLECTORAUX : Conseillère Municipale de Céaux d'Allègre (Haute-Loire)

POMMAREL
Pierre

Vert

Date, lieu de naissance : 24 mars 1957 au Puy-en-Velay (Haute-Loire)

PROFESSION : Médecin salarié

PRORIOL
Jean

UPA

Date, lieu de naissance : 25 novembre 1934 à Beauzac (Haute-Loire)

PROFESSION : Cadre

MANDATS ÉLECTORAUX : Député de la Haute-Loire
Maire de Beauzac (Haute-Loire)

ROUAIRE
Nicole

Vert

Date, lieu de naissance : 8 août 1954 à Allanche (Cantal)

PROFESSION : Enseignante

ROUCAN
Lionel

Vert

Date, lieu de naissance : 12 février 1963 à Valence (Drôme)

PROFESSION : Enseignant

SEMET
Pascale

PC

Date, lieu de naissance : 19 mars 1962 à Lapalisse (Allier)

PROFESSION : Auxiliaire de Vie

MANDATS ÉLECTORAUX : Adjointe au Maire de Cusset (Allier)

SIKORA
Marie-Thérèse

UPA

Date, lieu de naissance : 6 mai 1946 à Saint-Hilaire de Pionsat (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Secrétaire de direction

MANDATS ÉLECTORAUX : Adjointe au Maire de Saint-Éloy-les-Mines (Puy-de-Dôme)

SOUCHON
René

PS

Date, lieu de naissance : 12 mars 1943 à Malzieu-Ville (Lozère)

PROFESSION : Inspecteur général de l'agriculture

MANDATS ÉLECTORAUX : Maire d'Aurillac (Cantal)

TEILLOT
Serge

UPA

Date, lieu de naissance : 12 avril 1950 à La Tour d'Auvergne (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Avocat

MANDATS ÉLECTORAUX : Conseiller Municipal de la Bourboule (Puy-de-Dôme)

**THEVENON-
DURANTIN**
Élisabeth

PS

Date, lieu de naissance : 16 juin 1973 à Dompierre-sur-Besbre (Allier)

PROFESSION : Responsable service promotion - communication

CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES DÉBATS

SESSION DU 13 AVRIL 2004

*La séance est ouverte à 9 h 40
Sous la présidence de M. Pierre-Joël Bonté.*

M. Souchon procède à l'appel des Conseillers régionaux :

Sont présents :

Mme Arlette Arnaud-Lандаud	Mme Martine Mahtouk
Mme Anna Aubeis	M. Jean-Claude Mairal
M. Jean-Paul Bacquet	M. Claude Malhuret
M. Michel Bergougnoux	M. Jean Mallot
Mme Françoise Blazy	M. Alain Mercier
M. Michel Bonnefille	Mme Yvette Mercier
M. Pierre-Joël Bonté	Mme Françoise Mercier-Rayet
M. Luc Bourduge	M. Jacques Mizoule
Mme Dominique Bru	Mme Agnès Mollon
M. Alain Bussière	Mme Martine Munoz
M. Yves Carroy	Mme Françoise Nouhen
M. André Chapaveire	Mme Marie-Agnès Petit
Mme Danielle Demure	M. Pierre Pommarel
M. Éric Dubourgoux	M. Jean Proriot
M. Bernard Filhol	Mme Nicole Rouaire
Mme Jane Galleazzi	M. Lionel Roucan
M. Jean-Michel Guerre	Mme Pascal Semet
M. Yves Gueydon	Mme Marie-Thérèse Sikora
Mme Catherine Henri-Martin	M. René Souchon
M. Brice Hortefeux	M. Serge Teillot
Mme Christiane Laïdouni	Mme Élisabeth Thévenon-Durantin
M. Jacques-Bernard Magner	

Sont excusés :

M. Jean Aulagnier	Mme Anne-Marie Delannoy
Mme Anne Courtillé	Mme Élisabeth Montfort

ALLOCUTION DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

M. LE PRÉSIDENT : Le quorum étant réuni, nous procédons à l'ouverture de la séance, la quatre-vingt quatorzième session depuis mars 1986.

Mesdames, Messieurs les Conseillers régionaux, mes chers collègues, je souhaiterais que l'ouverture de cette session soit pour notre Assemblée l'occasion d'évoquer la mémoire de Jean-Marc Thiallier qui nous a quittés brutalement, il y a quelques jours. Jean-Marc Thiallier faisait partie de ces hommes passionnés qui grandissent l'Auvergne. Le festival de Bach en Combrailles, comme l'orgue de Pontaurum dont il avait permis la réalisation, sont aujourd'hui orphelins. À son épouse et à sa famille, à son pays des Combrailles meurtri par l'annonce de son décès, j'adresse, en notre nom à tous, nos très sincères condoléances.

Mes chers collègues, m'étant déjà exprimé lors de la séance d'investiture, il y a quelques jours, je me contenterai, aujourd'hui, de vous faire part de quelques points d'actualité. Je vous avais annoncé que je comptais bien faire entendre ma voix sur la question de la décentralisation lors d'une réunion avec les Présidents de Conseils régionaux socialistes. Nous avons lancé un appel au Gouvernement afin qu'il ouvre la concertation sur la décentralisation avec les nouveaux exécutifs régionaux. Le Gouvernement ne peut pas continuer à ignorer ainsi le vote des Français. Il doit prendre en compte les voix qui s'élèvent des Régions : nous n'acceptons pas cette fausse décentralisation qui se résume à un transfert des déficits et qui annonce le démantèlement de l'État.

Plus que jamais, nous sommes déterminés à ne pas laisser le Gouvernement ruiner les Régions, plus que jamais nous refusons les transferts non accompagnés, plus que jamais nous refusons les transferts de personnel qui ne se justifient pas. C'est ce message que nous délivrerons au Premier Ministre le 19 avril. Il semblerait d'ailleurs qu'égal à lui-même, Monsieur Raffarin veuille faire passer en force cette réforme. Il n'a pas entendu le verdict des urnes.

Vous pouvez compter sur les voix des vingt Présidents de Région pour tenter d'en finir avec cette surdité sélective de Monsieur Raffarin. Nous allons également évoquer la question des Fonds européens. J'ai eu la désagréable surprise de constater que contrairement aux propos de campagne, la gestion des Fonds européens en Auvergne est plus que défailante. Nous nous situons à la vingtième place sur vingt et une Régions métropolitaines en matière de proposition de projets, et à la dix-septième place en matière de paiement des actions engagées. Après quatre ans et demi, le taux de programmation est inférieur à 50 %, alors qu'il devrait être au moins de 60 %, et le taux de paiement est, lui, de 19 %. Compte tenu des règles relatives à la consommation des Fonds, nous risquons la déprogrammation de 41 millions d'euros d'ici la fin de l'année. Il va donc falloir agir en urgence dans ce domaine.

Un mot enfin sur l'actualité sociale. J'ai rencontré la semaine dernière les salariés d'EDF-GDF. Je leur ai rappelé mon attachement au service public, en matière d'accès à l'énergie électrique. Nous avons vu en Grande-Bretagne où menaient l'ultralibéralisme et les privatisations à outrance. Mes chers collègues, rappelons-nous l'action d'EDF-GDF et de ses agents lors des tempêtes de 1999. Quelle entreprise privée aurait mis autant de moyens pour

rétablir le réseau électrique à l'ensemble des usagers ? Là encore, Monsieur Raffarin n'entend pas les Français qui ont dit non à la politique ultralibérale lors des élections des 21 et 28 mars.

J'ai rencontré également la semaine dernière les employés de l'entreprise « Sédiver ». La recherche du profit maximal et le mépris des salariés par un groupe international entraînent « Sédiver » dans des difficultés. Trois cents emplois sont menacés, autant de familles sont plongées dans l'angoisse du lendemain, et je me suis engagé auprès de ces salariés pour saisir Monsieur le Préfet de Région pour qu'il organise au plus vite une table ronde à laquelle participerait la direction de « Sédiver », les représentants du personnel, le Conseil général de l'Allier et le Conseil régional, afin de tout faire pour sauver les emplois.

Mes chers collègues, lors de cette session, nous allons installer les Commissions, préciser les attributions de chaque Vice-Président. Bref, nous allons nous mettre en ordre de marche. La tâche est lourde mais nous avons la volonté de réveiller l'Auvergne, de faire confiance à ses habitants, et tous ensemble, nous ferons vivre l'Auvergne solidaire.

Je vous remercie.

Applaudissements.

La parole est à Monsieur Proriol.

M. PRORIOL : Monsieur le Président, je ne l'avais pas demandé dans cet ordre, vous me faites une priorité dont je vous sais gré. J'en suis touché, mais je pensais que c'était au groupe de la majorité de s'exprimer le premier. Je lui cède volontiers la préséance.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Proriol, vous passez votre tour de parole ?

M. PRORIOL : Monsieur le Président, vous me faites beaucoup d'honneur. Je vais essayer de m'exécuter, mais ce n'est pas ce qui avait été expressément convenu. Il avait été dit qu'il y avait un débat de politique générale, je vais essayer de m'y exercer maintenant, mais j'aurais aimé entendre d'abord les partenaires de votre majorité. Quoi qu'il en soit, puisque vous y tenez, pour cette fois-ci, je vais être obéissant, et puis nous verrons pour les fois suivantes.

M. LE PRÉSIDENT : Cela s'est toujours passé comme cela.

M. PRORIOL : Pas à la fin. Monsieur Souchon s'en souvient, le Président...

Brouhaha.

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues... Soit vous intervenez, soit nous passons à l'orateur suivant !

M. PRORIOL : Je vais terminer ma phrase : il me semblait même que, Monsieur Souchon s'en souvient, le Président demandait au Président du groupe de la majorité d'intervenir.

DÉBAT GÉNÉRAL

M. PRORIOL : Quoi qu'il en soit, Monsieur le Président, mes chers collègues, nous voici réunis de bon matin, et même pour certains de grand matin, pour une session qui revêt une importance toute particulière et que la faible épaisseur des rapports qui nous sont soumis ne doit pas dissimuler. Les décisions que nous allons prendre dans quelques instants vont engager le fonctionnement de notre collectivité pendant les six prochaines années. Elles traduiront l'esprit dans lequel la nouvelle majorité conçoit l'action et le rôle de la Région Auvergne. Le deux avril dernier, le groupe de l'Union pour l'Auvergne s'était déjà ému et inquiété de la création d'une Commission permanente de quarante-sept membres et de la formidable inflation du nombre des Vice-Présidents. Beaucoup de nos compatriotes ont pu d'ailleurs exprimer le choc qu'ils avaient ressenti par cette augmentation des places et ce partage des postes. Ces deux premières prises de décision par votre majorité, Monsieur le Président, n'apportent rien à notre collectivité. Bien au contraire, elles en alourdiront le travail et en augmenteront les frais de fonctionnement.

Déjà nous pouvons évaluer l'augmentation des indemnités des Vice-Présidents à + 33 %. Au total, votre premier acte de Président de la Région coûtera aux Auvergnats plus de 107.000 euros par an. Sans compter les frais de déplacement qu'il faudra désormais rembourser chaque mois aux quarante-sept membres de la Commission permanente. L'Auvergne pouvait s'enorgueillir d'être l'une des Régions les moins dépensières de France. En 2003, nous n'avions consommé qu'un peu plus de 3 % de notre budget en frais de fonctionnement. C'est-à-dire que près de 90 % des ressources du Conseil régional d'Auvergne étaient redistribués dans l'économie, pour bâtir des lycées et les équiper, pour aider la création et la préservation des emplois, pour développer nos territoires. Bref, pour assumer les missions que la loi lui a confiées. Est-on déjà en train de constater que l'époque d'une Auvergne économe est derrière nous ? Si au moins cela était le gage d'une meilleure efficacité de notre action, nous pourrions vous comprendre et peut-être même, vous soutenir !

Treize Vice-Présidents : cela aurait pu traduire votre souhait affiché pendant la campagne électorale, de voir une meilleure répartition des hommes et des actions pour irriguer le territoire régional. Il n'en est rien puisque le Puy-de-Dôme tient une large majorité des sièges de Vice-Présidents. Même le Département du Cantal, soi-disant mal traité par la majorité sortante, et que vous promettiez de favoriser, ne compte que deux Vice-Présidents. Le parent pauvre ne se trouve guère enrichi par la succession.

En fait, tout cela n'est que la conséquence incontournable des tractations d'entre deux tours auxquelles vous avez dû vous livrer avec vos partenaires. Après les renoncements et les ralliements vient le temps de la distribution des places entre les différents courants ou partis composant votre majorité.

Le deuxième acte de votre présidence n'est pas de nature à nous rassurer pour l'avenir. Le règlement intérieur, objet de notre réunion – entre autres – d'aujourd'hui, est pratiquement du « copier-coller » du règlement intérieur du Conseil général du Puy-de-Dôme, que vous allez nous proposer de voter, c'est-à-dire le mode d'emploi de notre Assemblée pour les six prochaines années. Il est, en effet, bien loin d'atténuer nos craintes. Au nom d'un je ne sais quel besoin de transparence ou de démocratie, vous multipliez les organes et les réunions de concertation. Le principe pourrait être séduisant, la réalité l'est nettement moins. Vous créez

une questure, organe réunissant des représentants de chaque sensibilité pour définir les moyens matériels de l'Assemblée. On pourrait croire à de la transparence, on s'aperçoit rapidement de l'inutilité de cette fonction, dont l'objet n'est en fait qu'honorifique.

À titre d'exemple, les questeurs du Conseil général du Puy-de-Dôme ont eu la lourde tâche de choisir la carte de vœux chaque année et la couleur de l'agenda. De telles responsabilités nécessitent-elles vraiment de réunir tant d'éminentes personnalités ?

La Conférence des Présidents symbolise l'ouverture et la démocratie que vous souhaitez installer dans cette Assemblée en permettant aux Présidents des groupes de participer à l'organisation de nos sessions. On pourrait s'en féliciter si la rédaction de votre texte ne rendait pas la réunion de cette conférence purement occasionnelle, je ne vais pas dire soumise à votre bon plaisir, mais à une position dominante évidente.

Vous prévoyez la réunion des six commissions organiques avant chaque Commission permanente, au nom de l'information et de la participation de chaque élu. Là encore, on pourrait applaudir cette grande avancée. Hélas, le rôle de ces commissions organiques paraît bien limité, pour ne pas dire nul, quand on sait qu'elles ne peuvent amender les rapports soumis à la Commission permanente. La transparence ne se décrète pas, elle se vit. Je rappellerai que pour toutes les sessions d'importance, le Président Valéry Giscard d'Estaing recevait les Présidents de groupe, et que d'autre part, un véritable échange s'effectuait, à chaque réunion de la Commission permanente, il est vrai, limitée à treize membres. Cet échange, que tous appréciaient, pourra-t-il avoir lieu à quarante-sept ?

Pour la première Commission permanente, convoquée le 19 avril prochain à 15 heures, vous invitez les groupes politiques à se réunir à 9 heures du matin, soit au total une journée entière pour examiner des rapports déjà étudiés par nos services, et validés par votre exécutif.

Voilà un bel enchaînement, avec trois cascades de réunions en perspective le même jour, sur le même objet, dans trois enceintes différentes. Je dirai même que ces procédures relèvent de l'amphigouri.

Par ailleurs, il faut garder en mémoire que la Région Auvergne est une administration de mission, au fonctionnement souple, et réactif, qui ne saurait se contenter de faire de la gestion administrative à longueur de journée. Et c'est en cela qu'elle diffère du fonctionnement d'un Conseil général.

Par la lourdeur du nouveau processus de décision, vous êtes en train de transformer le Conseil régional en « réunionniste », voire en instance bureaucratique. Avec le système de fonctionnement que vous souhaitez mettre en place, jamais la Région Auvergne n'aurait pu répondre l'année dernière, en quelques jours, au désarroi des agriculteurs sinistrés par la sécheresse. Tout le monde avait reconnu l'efficacité, à l'époque, de notre collectivité, comme le remarquait le Conseil Économique et Social Régional qui notait, je le cite : « ...la célérité dont ont fait preuve les instances régionales pour apporter un début de solution aux nombreux problèmes posés par cette période de sécheresse. Il se félicite par ailleurs de la procédure retenue qui a permis aux éleveurs d'être informés très tôt de la mise en place de cette aide ».

Je tremble à l'idée de voir notre personnel régional - dont la compétence, la disponibilité et l'engagement sont reconnus et appréciés par ceux qui ont été en contact avec lui -, demain cantonné à la préparation des commissions, missions et sous-commissions dont votre projet de

règlement intérieur semble friand. Le temps qu'il passera désormais à ces nouvelles charges administratives, il ne le consacrera plus à aider les communes, les entreprises, les porteurs de projets auvergnats, les agriculteurs, et à comprendre nos procédures, pour monter rapidement leurs dossiers. Nous considérons qu'il y a quelques talents qui vont être ainsi gâchés.

Lourde et compliquée, votre nouvelle organisation nous semble également très floue sur les modalités d'application, et laisse trop souvent par ses imprécisions la porte ouverte à des décisions pouvant relever de l'arbitraire. Il en est ainsi de la répartition des moyens attribués aux groupes politiques, de l'application de la pénalisation pour absentéisme, de la discussion des vœux et des motions, des délais de réponse aux questions orales. Vous êtes majoritaire, nous avons bien conscience du peu de portée de nos remarques, nous ne ferons certainement pas changer l'architecture générale de votre règlement intérieur. Nous tenterons néanmoins de corriger certains manques ou imperfections. Nous vous savons gré, Monsieur le Président, de nous avoir indiqué, lors d'une réunion de travail, accepter de prendre en compte certains de nos amendements sur le règlement intérieur, et je vous en ai remis tout à l'heure, à 9 heures, treize d'entre eux.

Je souhaiterais aussi vous faire part de nos inquiétudes quant aux choix qui ont présidé à la distribution des responsabilités au sein de votre exécutif. Il semble que vos accords passés avec vos alliés confient la charge du développement économique et la présidence de la Commission des finances à un membre du Parti Communiste. Pourquoi pas ? On nous dit qu'il est depuis longtemps en refondation, en phase de mutation, plus ou moins cyclique, voire prolongée. Nous trouvons effectivement que cela dure depuis longtemps. Sans vouloir mettre en doute les compétences et le sens des responsabilités de ses représentants, nous ne pensons pas que leur discours habituel en matière économique soit de nature à attirer la confiance des investisseurs et des entrepreneurs, des créateurs de richesses et d'emplois. À moins que, là aussi, l'évolution ne se fasse sentir.

Ainsi pour les secteurs en difficultés en 2003 que vous avez évoqués juste à l'instant, Monsieur le Président - je pense aux bassins de Thiers, de Vichy, des Combrailles - nous avons ces dernières semaines rencontré les partenaires, lancé des appels et des propositions de rencontre directement auprès des chefs d'entreprise mais aussi auprès des ministères concernés. Nous continuerons de suivre ces problèmes et de nous associer à vos futures démarches si vous le souhaitez.

Quant à la présidence de la Commission des transports donnée au parti des Verts, qui s'était ouvertement prononcé pendant la campagne électorale contre les routes et autoroutes, elle laisse planer des doutes importants sur le soutien que le Conseil régional apportera désormais aux grandes infrastructures de transport nécessaires au développement des territoires auvergnats.

Je n'en citerai que quelques-unes, à titre d'exemple : les raccordements autoroutiers de Brioude à la A75, de Vichy à la A71, la RCEA dans l'Allier. Le CIADT du 18 décembre 2003 a affecté 128 millions d'euros à la RCEA sans assurer la répartition par département : nous devons veiller à cela. Je rappelle à nos collègues de l'Allier, en particulier au Président Jean-Claude Mairal, que la RCEA avait bénéficié, du temps de Monsieur Gayssot, d'un traitement tout à fait privilégié dans le Contrat de Plan puisque celui-ci prévoyait la meilleure répartition possible des crédits de l'État à hauteur de 66 % qui en faisait effectivement le réseau le mieux traité de la Région Auvergne par l'État. Et quand je lis la profession de foi de la liste des Verts-Auvergne Écologie, je suis un petit peu inquiet puisqu'il s'agit pour eux d'empêcher

que l'Auvergne ne devienne, avec le croisement autoroutier à venir, un « carrefour de l'Europe des camions ». Il me semblait tout de même qu'il fallait faire quelques efforts sur la RCEA, et je vous laisse le soin, Monsieur le Président, de tenir compte de cette petite phrase. Voilà pour la RCEA.

Mais, il y a la route nationale 88 en Haute-Loire, et le contournement du Puy, approuvés par le Gouvernement Jospin et par Monsieur Gayssot, et combattus par des élus de votre majorité. J'imagine que nous n'allons pas constater un revirement dans cette affaire d'autant que les travaux ont commencé. Et puis, il y a le désenclavement routier, cher à René Souchon, à Bernard Filhol et à bien d'autres, désenclavement routier et autoroutier d'Aurillac.

Sur le ferroviaire, il y a les priorités que nous avons inscrites dans le Contrat de Plan, en accord avec l'État et la SNCF : Clermont-Paris, Monsieur le Président, Clermont-Riom, mais aussi Clermont-Issoire, cher à quelques-uns d'entre nous.

Nous ne pouvons pas oublier aussi les menaces sur les projets de parcs d'activités logistiques en Auvergne, sur lesquels nous pouvons légitimement fonder de nombreux espoirs en termes de créations d'emplois.

Nos craintes portent aussi sur les arbitrages que la majorité régionale devra assumer entre ses trois groupes sur des secteurs très sensibles. J'ai déjà cité les transports, où nos compatriotes attendent la réalisation du Contrat de Plan État-Région 2000-2006, et de son avenant signé le 12 décembre 2003. Nous serons très vigilants sur le respect des engagements pris par le Conseil régional qui était généralement en avance en matière de financement sur les participations de l'État.

Je pense aussi au secteur de l'énergie, puisque vous créez une commission qui va dorénavant porter ce nom. Nous attendons avec curiosité le dialogue des Verts et des Communistes, lorsque les premiers ressortiront leur amendement sur « sortir du nucléaire ». Cela visera aussi le secteur de l'eau, où le groupe Communiste a toujours été pour les soutiens d'étiage, les barrages. Je pense à Chambonchard, du côté de Montluçon.

Je pourrais ajouter le domaine de l'économie et des entreprises qui ne sont pas des ennemis publics, en Auvergne, ni ailleurs.

Dernière remarque : les crédits à l'enseignement privé. Seuls les élus socialistes votaient contre en Commission permanente, plus ou moins aidés selon le cas par le représentant des Verts. Les parents, les enfants et bon nombre d'élus locaux de tous bords qui participent au financement des écoles dans leurs communes, et des collèges privés dans trois départements sur quatre, apprécieraient une évolution de positionnement du groupe majoritaire.

Nous allons donc instaurer une veille sur tous ces secteurs, Contrat de Plan, grands projets dont vous héritez et dont vous aviez approuvé dans le passé, partiellement, parfois globalement, et même pour certains, totalement, la réalisation. Attention à ce que l'idéologie, le neuf, voire le pittoresque, ne chassent pas l'essentiel de ce qui fait la richesse dans la diversité de notre Auvergne.

En conclusion, quand nous relisons, et je les ai apportées, les trois professions de foi du premier tour de vos trois groupes, nous nous interrogeons sur la mise en œuvre d'une politique commune pour l'Auvergne, mais cela est votre problème. Vous pensez le résoudre par les

Assises territoriales, que vous allez créer, nous dites-vous, lors de l'arrivée de l'automne. Là aussi, vous nous faites du « copier-coller », puisque nous avons mis nous-mêmes en œuvre des assises sur la recherche en octobre 1999, à Clermont-Ferrand, en octobre 2001, à polydôme sur l'économie, en 2003, des rencontres régionales sur les TIC, précédées là encore d'assises à Saint-Flour et à Vals-près-le-Puy, et encore à la Maison des Congrès un peu plus anciennement. Nous avons donc tenu ce genre de choses et même pratiqué deux assises nationales, à la fois sur la décentralisation fin 2002, où nous avons eu quelque 16.000 participants, et puis dernièrement, les assises sur l'école en 2003.

Voilà ce que je souhaitais dire. Je termine définitivement en ajoutant que les Auvergnats apprécieront quand vous leur dites vouloir — et vous l'avez répété tout à l'heure — réveiller en six ans ce que vous appelez « la belle endormie ». J'espère que les Auvergnats ne seront pas contraints de reprendre le vers de Victor Hugo : « les promesses s'en vont où va le vent des plaines. »

Nous disons à nos compatriotes auvergnats : comptez sur nous pour défendre les structures éducatives que nous avons édifiées, pour terminer les programmes engagés, pour moderniser notre région et défendre ses valeurs. Le changement du paysage politique régional, plus qu'ailleurs, en Auvergne, n'est pas dû à un rejet de dix-huit ans d'action. Vous le disiez au Monde, le 30 mars dernier, Monsieur le Président : « il y a eu un phénomène national, et je ne suis pas l'homme qui a tué Liberty Valance. » Aussi, la défaite nationale ne sera jamais pour nous un motif de désaffection régionale : au contraire, nous entendons travailler de manière constructive, sans nous déjuger, c'est-à-dire dans la continuité de ce qui a été fait. Par contre, nous jugerons vos projets sur pièces, à l'aune de ce qu'ils apporteront à l'Auvergne et aux Auvergnats.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT : Merci d'avoir respecté votre temps de parole.

Monsieur Pommarel pour les Verts.

M. POMMAREL : C'est parti pour six ans. Les Auvergnats ont souhaité changer de majorité. Celle qui va désormais diriger le Conseil régional, avec des orientations politiques totalement différentes, se présente à vous.

Pendant la campagne électorale, les programmes des différentes formations ont été présentés dans les réunions publiques, dans les journaux, sur les ondes, sur les marchés, dans les tracts et dans les professions de foi. Les électeurs ont fait leur choix, et pour 68 % d'entre eux, ils ont accompli un devoir citoyen en glissant un bulletin dans l'urne. Maintenant, c'est à nous de faire notre devoir : faire ce que l'on a dit que l'on ferait, en tout cas, tout faire pour faire ce que l'on a dit que l'on ferait. Pour les trois formations qui sont associées pour constituer cette nouvelle majorité, les responsabilités sont là. Le temps n'est plus aux critiques ni aux propositions : le temps est à l'action. Et le chronomètre se met à tourner. Six ans, c'est court. L'exécutif se met en place, avec des tâtonnements, c'est bien normal, quand on a été dans l'opposition pendant si longtemps. Mais rapidement, il faut s'atteler au char de l'Auvergne, pour le faire avancer dans la voie du progrès social et écologique.

Pour notre part, nous, les Verts, nous sommes convaincus qu'aucune politique économique, qu'elle soit menée au niveau de l'État ou d'une collectivité locale, n'a de sens si elle n'est pas compatible avec les grands équilibres de notre planète, et durable sur le long terme. Chaque élu, quel que soit son mandat, a une part de responsabilité dans l'avenir de notre vaisseau planétaire, car les faits sont têtus et s'imposent à chacun d'entre nous. Les ressources en matières premières et les sources possibles en matière d'énergie sont limitées. Leur épuisement est prévisible à l'échéance de quelques décennies seulement, et ceci, d'autant plus qu'il faudra bien que les pays riches, qui représentent seulement 20 % de l'humanité et qui consomment 80 % de ses ressources, les partagent un jour plus équitablement avec tous les autres terriens. Les émissions de gaz à effet de serre, dont les mêmes pays riches sont les principaux responsables – et de très loin – ont déjà commencé à perturber le climat mondial, et le phénomène amorcé ne pourra être enrayé qu'au prix de très profondes modifications dans nos économies, dans notre mode de vie et dans nos mauvaises habitudes.

Les profondes inégalités qui fracturent nos sociétés et qui s'aggravent sont aussi le plus puissant ferment de leur déstabilisation. Au niveau mondial, les inégalités de développement et de richesse sont colossales, et elles sont le terreau des guerres du XXI^e siècle. L'air, l'eau, et la terre qui nous nourrit, sont les biens les plus précieux, indispensables à la vie humaine. Leur dégradation accélérée compromet les chances de survie de notre espèce et de toutes les autres, et affecte déjà notre santé.

De tout cela, j'espère, je pense que vous êtes tous convaincus, de nos partenaires de la nouvelle majorité à l'opposition. Mais si nos concitoyens nous ont placés dans ce cénacle, s'ils nous ont fait l'honneur de nous désigner pour les représenter, ce n'est pas pour faire de beaux discours, c'est pour agir. Alors, agissons !

L'une de nos premières actions risque bien de concerner justement l'énergie. La promotion des énergies renouvelables et propres, objectif auquel aucun élu sensé ne devrait logiquement s'opposer, passe notamment par le développement des fermes éoliennes. Or, le retard de notre pays dans ce domaine est énorme : 12.000 mégawatts éoliens sont installés en Allemagne, 6.000 en Espagne, seulement 230 en France. Le schéma anti-éolien élaboré sous l'égide de l'ancienne majorité, même s'il n'a pas de force réglementaire, est un frein réel, car lorsque l'on n'a déjà pas beaucoup de volonté pour avancer dans cette direction, le moindre prétexte suffit pour ne rien faire. Ainsi, un excellent projet éolien sur les hauts plateaux de la Haute-Loire est actuellement bloqué pour le seul motif qu'il se trouve dans l'immense zone d'exclusion qui a été décrétée par ce schéma, sans aucune valeur scientifique. Ce document doit donc être réexaminé et refondu de toute urgence par notre Assemblée dans un sens plus positif. Ce n'est que l'un des nombreux exemples des actions que nous devons mener rapidement dès cette année 2004.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT : Merci Monsieur Pommarel. Il est loin d'avoir utilisé son temps de parole, mais c'est l'habitude...

Madame Mercier pour le groupe Communiste.

Mme MERCIER : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers régionaux. Alors que les résultats des urnes ont confirmé un « non » franc et massif du peuple français à la politique ultralibérale, qui n'en finit pas de prendre aux pauvres pour donner aux

riches, la nomination du Gouvernement Raffarin III confirme une fois de plus que le Président de la République a décidé de ne rien changer aux orientations politiques actuelles. Il a décidé de continuer à gouverner contre le peuple en poursuivant le travail de démantèlement entrepris maintenant depuis deux ans. Est-ce un poisson d'avril ? Il est vrai que le présidentielisme de la Cinquième République le lui permet, mais tenter une fois de plus de passer en force des réformes ultralibérales, fera, et nous nous y emploierons, que tous ceux et celles qui se sont rassemblés dans les urnes pour les battre en brèche vont voir leur mobilisation d'autant plus légitimée à occuper la rue, puisque la voix des urnes n'est pas respectée. Selon les ténors de la droite, nous aurions mal voté parce que nous n'aurions pas compris le sens des réformes. Les chômeurs, les salariés et encore les intermittents apprécieront. Face à cette soi-disant incompréhension, le Gouvernement décide donc de poursuivre ses réformes en les accompagnant d'un peu de pédagogie. En fait, les électeurs n'auraient pas condamné les réformes mais la méthode. Prennent-ils les Français pour des idiots ? L'ensemble des électeurs a parfaitement compris l'entreprise de destruction sociale programmée par le MEDEF et exécutée par ce Gouvernement.

Nous réaffirmons notre opposition totale à la casse de la retraite, à la privatisation des services publics d'EDF et au démantèlement de la Sécurité sociale, au sabotage du statut des intermittents, au mépris des chercheurs, même si la formidable mobilisation de ces derniers leur a permis de remporter une première victoire. 2003 a bien fait rimer « réforme » avec « régression ».

Ce Gouvernement inscrit 2004 dans cette stratégie, avec notamment la casse de la protection sociale, brutalement et directement attaquée, en tentant de culpabiliser les salariés que nous sommes. Nous défendrons cette loi humaine et de progrès qui a permis à des générations de salariés de se soigner. Le projet alternatif n'est-il pas d'élargir ce financement à d'autres sources de revenus comme les revenus financiers, pour construire un régime de protection sociale digne du XXI^e siècle.

Quant à EDF-GDF, ce Gouvernement s'apprête à combiner déréglementation et privatisation pour organiser la spoliation des intérêts des usagers, du personnel de cette entreprise et de la nation, suivant ce grand principe libéral qui est la privatisation des profits et la nationalisation des charges. Ces réorganisations vont inmanquablement affaiblir la capacité des deux entreprises à accomplir durablement leur mission. Face à cet entêtement idéologique, un sursaut politique est nécessaire pour appeler à l'ancrage du service public au service des citoyens, et à la pérennisation des statuts du personnel qui est une condition de son efficacité.

Concernant l'emploi, Monsieur Chirac n'a-t-il pas déclaré que 2004 serait l'année de l'emploi ? Il vient d'être contredit par Monsieur Sarkozy qui annonce la suppression de milliers d'emplois dans la fonction publique. Après avoir toiletté les statistiques du chômage en ce début d'année, le chômage a progressé de 3,2 en un an.

Dans la recherche publique, le refus de la précarité a conduit à une mobilisation sans précédent des chercheurs, de toutes catégories et de toutes générations. Ils ont compris que la position du Gouvernement est purement idéologique et non budgétaire. Le MEDEF et la droite ne veulent pas céder : c'est la sempiternelle rengaine de la chasse aux dépenses publiques au nom de la modernité. Les projets ne manquent pas, sur lesquels il est nécessaire de peser afin qu'ils aillent dans le sens des intérêts des habitants de ce pays. Ces projets croisent pour tout et partie les enjeux de l'aménagement du territoire et de la décentralisation. Alors que les attentes des salariés et des populations sont centrées sur une meilleure réponse aux besoins et

sur la démocratie, sur une organisation de la société française à partir de solidarités nationales et locales cohérentes, l'ambition de la décentralisation Raffarin est d'une autre nature. Il s'agit d'un projet de transformation des institutions pour changer en profondeur la société. C'est un désengagement de l'État, avec un risque important de voir se développer de fortes disparités territoriales, dans des domaines aussi essentiels pour les populations que la santé, l'éducation, les télécommunications, l'emploi et la formation. Étrangement absentes des thèses de décentralisation de Raffarin : les entreprises. Elles ont pourtant des obligations sociales et territoriales. Leur contribution au développement et à l'aménagement local devrait être discutée, voire contrôlée, pour combattre toute mise en concurrence des territoires et tout dumping social. Les politiques régionales doivent avoir un autre rôle que de compenser les dégâts causés par les fermetures de sites et les délocalisations.

La création d'un fonds régional pour développer l'emploi et la formation tout au long de la vie est une priorité. Nous proposons de financer ce fonds avec des aides régionales et avec une contribution des entreprises. Pour une pleine efficacité, il doit être géré régionalement, avec tous les acteurs locaux, avec les salariés, le but étant notamment de contrôler rigoureusement l'utilisation de ces fonds publics. Si un nouveau progrès en matière de décentralisation, d'aménagement du territoire, et de réponse aux besoins sociaux est nécessaire, le rôle de l'État doit être profondément renouvelé, mais en aucun cas amoindri, comme cela est le cas avec la décentralisation Raffarin.

Ce territoire et ses habitants attendent un signe fort, pour tous les habitants de ces bassins d'emplois durement touchés par les suppressions d'emplois : « Sédiver » à Saint-Yorre, « Manurhin » à Cusset, les industries thiernoises, les aciéries des Ancizes. À ce titre, le groupe « Eramet » dont l'État est actionnaire à 27 %, remet en place son plan de suppression d'emplois, et il le fait au lendemain du premier tour des élections. C'est une véritable provocation pour l'ensemble des salariés : « Vous avez voté à gauche, et bien nous, les dirigeants du groupe « Eramet », nous nous en fichons ! ».

Le résultat des urnes a donné la présidence de vingt régions à la gauche. Elle doit sans tarder s'adresser au Président de la République pour demander la mise en place d'un moratoire sur les licenciements. La gauche doit être à la hauteur des nouvelles responsabilités que lui ont confiées les électeurs, elle doit entendre l'appel du pays. Les électeurs et les électrices ne lui ont pas confié un chèque en blanc, ils attendent des actes forts, parce que le 21 et le 28 mars 2004 n'effacent pas le 21 avril 2002. La correction infligée à la droite pour la violence et la duplicité de sa politique est aussi un appel à la gauche pour qu'elle rompe avec des logiques libérales qui l'ont conduite à l'échec, et qu'elle dresse un mur contre la finance et le MEDEF pour répondre aux attentes du peuple français. L'approche comptable des différents dossiers sociaux pousse notre pays à la catastrophe. Certes, il ne s'agit pas de nier les déficits ou sous-estimer le poids d'un endettement public de plus en plus coûteux, mais les comptes de la France ne se gèrent pas comme le porte-monnaie de la ménagère. Alors que quotidiennement on nous explique que nos retraites baisseront, que l'on devra payer plus pour notre santé, que l'on devra faire des sacrifices pour l'éducation de nos enfants, il ne faut pas s'étonner que l'épargne n'ait jamais été aussi élevée pour ceux qui ont les moyens de mettre de l'argent de côté. Quant aux autres, ils sont tout simplement abandonnés.

Notre pays est en train de vieillir, non pas en raison de l'âge de sa population, mais en raison d'un discours politique qui ferme l'horizon concret de chacun. Il ne suffira pas d'ajouter « partagé » à « sacrifice », pour redonner l'élan qui lui manque. L'heure est bien à la recherche de solutions radicalement nouvelles.

Dans les urnes, comme dans les luttes, et avec des propositions concrètes, nous contribuerons à construire à gauche une dynamique sociale et politique capable d'ouvrir un nouvel espace pour les habitants de ce pays et de cette région.

Merci.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT : Merci Madame Mercier. Huit minutes, c'est bien.

Monsieur Jean-Paul Bacquet, au nom du groupe Socialiste.

M. BACQUET : Monsieur le Président, mes chers collègues. Le 28 mars dernier, c'est une majorité de nos concitoyens qui a clairement sanctionné la politique menée depuis deux ans par le Gouvernement Raffarin. Ce rejet a été massif, avec une participation électorale particulièrement élevée, et l'on ne peut que se réjouir de constater que les observateurs ou les pseudo-spécialistes de la vie électorale qui avaient tous prévu une abstention à un taux jamais atteint, se sont comme à l'habitude largement trompés. En Auvergne, la participation a même été supérieure à la participation nationale, et le résultat est sans ambiguïté, choix démocratique qui place donc notre région sur la voie d'une politique volontariste de progrès axée sur la solidarité : solidarité entre les hommes, solidarité entre les territoires. Oui, il est de notre devoir de respecter cet engagement pris auprès des électrices et des électeurs. Respect des engagements sera la ligne directrice du groupe Socialiste, car rien n'est pire que de promettre une espérance et de la trahir au lendemain des élections. Ceci ne peut, en effet, que discréditer l'action politique, et favoriser la désespérance et les extrêmes.

Il me semble d'ailleurs que ceux qui, élus avec 82 % des suffrages, ont choisi d'appliquer la politique ultralibérale et destructrice d'acquis sociaux, des seuls 19 % qui leur ont fait confiance, et de mettre en place la politique guidée par le MEDEF, devraient méditer sur le non-respect des engagements.

Oui, le groupe Socialiste sera source de propositions, mais il sera aussi, Monsieur le Président, vigilant sur l'application d'un programme adopté par le corps électoral.

Oui, le groupe Socialiste gardera sa force de projet, mais il n'abandonnera pas son esprit critique.

Nous voulons cette clarté de fonctionnement, car il est inacceptable de soutenir l'inverse du programme sur lequel on a été élu. Et c'est pourtant ce que, depuis deux ans, on constate à l'Assemblée nationale, avec un parti majoritaire UMP devenu parti « godillot » du Gouvernement, ayant perdu non seulement le sens de ses engagements, mais aussi la capacité d'analyse de la perception par l'électorat de la politique qu'il met en place.

L'UMP promettait hier la réduction de la fracture sociale, elle vote aujourd'hui des textes qui organisent la casse sociale.

L'UMP promettait hier la réduction de la fracture territoriale, elle vote aujourd'hui dans une unité de façade les textes de l'abandon du territoire.

Le 28 mars, dans vingt régions métropolitaines sur vingt-deux, les électeurs nous ont lancé un défi : « respectez vos engagements et vous garderez notre confiance pour les scrutins à venir ». En même temps, ils demandaient au Gouvernement de stopper sa politique de régression sociale, de démantèlement de l'État, de renforcement des inégalités départementales et régionales. Or, malheureusement, nous le savons : les contrats de plan État-Région ont déjà été l'objet de coupes drastiques et de gels de crédits. Déjà, des coups durs ont été portés aux Régions et aux Départements, lorsque l'on veut leur transférer des compétences sans les ressources correspondantes. Il s'agit, pour parler clairement, d'un transfert des déficits de l'État qui ne pourront être compensés que par une hausse des impôts locaux. Certains ont même imaginé des péages sur les routes nationales, et cela, nous le savons, les Français n'en veulent pas. C'est là le sens de notre démarche auprès du Premier Ministre, d'ouvrir au préalable la discussion sur le projet de loi organique, sur l'autonomie financière des collectivités locales, et sur les compensations de la taxe professionnelle. C'est le sens de la démarche des vingt Présidents de Région de gauche qui demandent, comme le prévoit désormais la Constitution, les conditions d'une indispensable péréquation sans laquelle les inégalités entre les territoires riches et les territoires pauvres s'aggraveront. Nous attendons la réponse du Premier Ministre, car, pour nous, c'est d'abord les finances, et, ensuite, les compétences.

Et comment ne pas évoquer les décisions du dernier CIADT, qui écarte l'Auvergne des grands projets de notre pays pour les 25 années à venir. Malgré les effets d'annonce il s'agit d'une véritable imposture, qui consiste à reprendre des décisions antérieures.

Le quotidien local, La Montagne, ne s'y trompait d'ailleurs pas lorsqu'il titrait : « CIADT, le Massif Central et l'Auvergne : des miettes... ».

Et pourquoi ne pas dire enfin nos inquiétudes grandissantes face aux menaces sur les services publics, à commencer par EDF-GDF, La Poste, les services fiscaux, l'Éducation nationale. 3.500 bureaux de poste seront fermés cette année, 10.000 emplois seront supprimés à France Télécom, 8.000 à La Poste, 3.500 à la SNCF, 40 % des postes ont été supprimés aux concours des CAPES et de l'agrégation. Et lorsque j'interrogeais Madame Nicole Fontaine, ancienne ministre de ce Gouvernement, elle me répondait que je confondais licenciements et suppressions de postes. Vous remarquerez la différence pour ceux qui sont bénéficiaires de ce genre de politique.

Ce n'est pas la reconduction d'un Premier Ministre désavoué, la reconduction de ministres battus aux élections, ce qui tranche d'ailleurs avec la pratique républicaine appliquée par les anciens Présidents de la République, et en particulier par Valéry Giscard d'Estaing après les élections municipales de 1977, qui peuvent nous rassurer. Pas plus que le message du Ministre des Finances, qui consiste à privatiser, privatiser, toujours privatiser, tout en disant qu'on ne le fait pas. Un ancien Premier Ministre conservateur disait à Madame Thatcher que ses privatisations outrancières consistaient à vendre l'argenterie pour payer le loyer. Avec ce Gouvernement, on a déjà vendu l'argenterie, et il faut se préparer à vendre 500 tonnes d'or – ce que j'ai lu dans Le Figaro Économique qui est un journal de gauche que chacun connaît – , c'est-à-dire un 1/6^e des réserves nationales.

Tout ceci, Monsieur le Président, est inacceptable, et c'est pourquoi nous avons déposé le premier vœu de cette mandature que nous aurons à débattre.

Monsieur le Président, vous comprendrez que nous ne pouvons accepter des leçons de bonne gestion de ceux qui ont soutenu ou soutiennent les coups portés par le Gouvernement Raffarin aux collectivités locales, aux services publics, et aux catégories sociales les plus défavorisées. De même, nous n'acceptons pas les leçons de bonne gestion de ceux qui ont subi les critiques de la Chambre Régionale des Comptes, qui, dans un rapport du 13 janvier 2003 indiquait, et je la cite : « Non-respect des contraintes réglementaires, projets de concours non conformes, offres sous-estimées, atteinte à l'égalité entre concurrents, recours de manière irrégulière à la procédure négociée. »

Nous n'acceptons pas non plus que certains s'offusquent de la nomination de treize Vice-Présidents, et qu'ils trouvent cohérent qu'un Gouvernement restreint de crise compte quarante-trois membres dont ils seraient d'ailleurs bien incapables de nous citer les attributions pour chacun d'entre eux.

Vous voulez, Monsieur le Président, rétablir l'équité envers les territoires et engager le combat du maintien des services publics. Nous y souscrivons.

Vous voulez relever les défis de l'emploi et de la démographie, nous vous accompagnons dans cette démarche.

Vous voulez que la Région fonctionne par l'implication plus forte de ses quarante-sept Conseillers régionaux dans la gestion et le suivi des dossiers : nous nous efforcerons d'y participer activement. Cela va dans le sens d'une véritable démocratie participative à laquelle nous adhérons pleinement.

Vous voulez organiser les Assises territoriales régionales : c'est la meilleure méthode pour donner une base populaire à votre action.

Monsieur le Président, soyez-en sûr, le groupe Socialiste partage la cohérence, le souci de démocratie et le sens aigu de la responsabilité que vous voulez inscrire dans votre gestion de la Région.

Les compétences des commissions que vous nous proposez n'oublient aucun maillon du développement de l'Auvergne. Le règlement intérieur que vous nous soumettez est le gage d'un fonctionnement démocratique. Quelle différence avec la méthode qui ne reposait que sur un seul homme, fût-il de haute stature, et sur quelques fonctionnaires fussent-ils de grandes compétences !

Et que ceux qui s'insurgent de cette analyse se souviennent que la dernière campagne électorale a révélé chaque jour combien nos concitoyens avaient de difficultés à identifier la Région, à identifier les compétences de la Région, et à identifier, mis à part quelques exceptions, les Conseillers régionaux sortants eux-mêmes.

Monsieur le Président, vous avez souhaité enfin appliquer des sanctions financières aux Conseillers régionaux dont l'assiduité sur nos bancs ferait défaut. C'est là une preuve supplémentaire de votre volonté de mobiliser toutes les énergies sur tous les bancs de cette Assemblée. Je suis persuadé que nos concitoyens approuveront largement cette conception éthique de l'action politique. Que ceux qui critiquent cette proposition sachent bien combien elle

a été opérante lors de son application au Conseil général du Puy-de-Dôme, en permettant de réduire considérablement l'absentéisme, même chez le champion toutes catégories de l'absentéisme, champion qui d'ailleurs s'est porté absent lors du deuxième tour des cantonales.

Enfin, en choisissant pour réussir des hommes et des femmes dans leur diversité, dans leurs compétences, dans leur expérience, dans leur origine et même dans leur jeunesse enthousiaste, vous traduisez votre ferme volonté de réussir l'Auvergne solidaire et de répondre aux attentes de la population. Cohérence, ambition à la hauteur des enjeux, primauté accordée à l'intérêt général, c'est ce que nous devons aux Auvergnats pour être à la hauteur de la confiance qu'ils nous ont accordée.

Le Président Giscard d'Estaing, après le verdict des urnes, a su se retirer avec hauteur et dignité, nous saluons cette méthode de même que nous saluons son action pour l'Auvergne.

Monsieur Proriol, lui, par contre, vient de nous faire un discours que je considérerai comme technocratique, sans souffle, sans idées, et un discours, je dois lui dire, malgré toute l'amitié qui peut nous unir quelquefois, que j'ai trouvé teinté de beaucoup d'amertume. Je ne comprends pas qu'il puisse regretter que l'on implique plus les élus pour qu'ils remplacent les fonctionnaires. Je ne comprends pas qu'il puisse aujourd'hui faire référence à une Auvergne économe, c'est un cliché qui nous colle tellement à la peau et qui nous est tellement défavorable, alors que l'Auvergne économe n'a rien à voir avec une gestion efficace. 57 % d'augmentation des frais de fêtes et cérémonies dans la précédente majorité...

Contestations.

... et ce que je viens de lire sur le compte rendu de la Chambre Régionale des Comptes ne vous honore pas au titre de l'Auvergne économe. Les pénalités pour absentéisme vous choquent. Mais, Monsieur Proriol, vous qui comme moi êtes parlementaire et vous qui l'êtes depuis plus longtemps que moi, ne croyez-vous pas que, dans ce domaine-là, nous avons beaucoup à apprendre à l'Assemblée nationale ? Car nos concitoyens, lorsqu'ils regardent la télévision, s'offusquent avec raison de l'absentéisme dans l'Assemblée nationale.

Et vous vous inquiétez pour les difficultés éventuelles d'un dialogue entre les partenaires socialistes, communistes et verts. Et bien, Monsieur Proriol, occupez-vous donc de votre famille et de vos difficultés, entre l'UDF et l'UMP, à l'Assemblée nationale et ailleurs, et regardez le résultat de ces deux familles désunies...

Contestations.

Vous avez raison de parler de l'Auvergne, parce que vous avez fait 35 % unis au niveau national, et qu'au niveau régional, vous n'avez pas fait comme vous le prétendez, le meilleur résultat de la France, mais vous avez été bien en dessous d'autres régions. Alors Monsieur, oui, vous faites référence uniquement à la vague rose. Mais nous n'allons pas nier cette vague rose, qui nous a donné plus de 50 % des voix, au contraire, nous nous en réjouissons. Mais vous savez, il y a eu, avant la vague rose, des vagues bleues, et lors des vagues bleues, Monsieur Malhuret n'a pas été élu. Et lors de vagues bleues, le Puy-de-Dôme a donné quatre députés socialistes, et même un député communiste au Département, en pleine période de vague bleue. Alors Monsieur Proriol, vous voyez : il y avait autre chose que la vague rose au niveau de l'Auvergne, et manifestement, les électrices et les électeurs ont adhéré au programme qui a été proposé.

Oui, Monsieur Proriol, vous nous l'avez dit, lorsque vous avez en tant que Doyen, introduit cette session : vous avez été le plus jeune élu d'un département avant d'être aujourd'hui l'élu le plus ancien, pour ne pas dire le plus vieux, de cette Assemblée. Monsieur Proriol, je dois vous le dire, dans vos propos, cette longévité pesait, et cela se sentait. Oui Monsieur Proriol, j'ai peur que dans votre discours, il n'y ait d'abord et avant tout que de la déception et de l'amertume.

Brouhaha.

Je n'ose croire que ce soit cette amertume qui vous ait conduit à tenir ces propos. Je sais que le fauteuil qu'occupe aujourd'hui le Président Bonté est un fauteuil qui vous a été longtemps promis, que vous aviez longtemps attendu, vous l'avez même dit à des amis et même quelquefois à des adversaires. Et bien, Monsieur Proriol, je ne vais pas citer Victor Hugo pour terminer, je vais citer Jean-Paul II...

Rires.

... Monsieur Proriol, n'ayez pas peur !

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT : Il n'a pas fini !

M. BACQUET : Monsieur le Président, notre regretté ami Maurice Pourchon, à qui vous avez fait référence, n'est malheureusement pas là pour saluer votre prise de responsabilité régionale. Mais je suis sûr que les forces de l'esprit, auxquelles il croyait profondément, vous accompagnent.

Monsieur le Président, votre démarche de rassemblement nous agréée, et sachez combien nous y adhérons.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT : Merci Monsieur Bacquet.

Globalement, tout le monde a respecté son temps de parole. Il s'agit d'un exposé de politique générale, et non d'un débat de politique générale, nous allons donc passer à l'ordre du jour.

Deux remarques simplement : j'ai bien retenu que 9 heures, c'était trop tôt. Il n'y aura donc pas de réunion convoquée avant 10 heures à l'avenir pour permettre à nos amis venant du Cantal et de la Haute-Loire de ne pas se lever à des heures indécentes. Deuxièmement, nous veillerons aussi à ce que chacun puisse bénéficier d'une bouteille d'eau, et que ce ne soit pas un privilège de la tribune présidentielle. Ce sont des défauts d'organisation pour le premier jour, mais nous réparerons cela.

Nous passons à l'ordre du jour : délégations du Conseil régional à la Commission permanente.

Je donne la parole à Monsieur Souchon.

DÉLÉGATIONS DU CONSEIL RÉGIONAL D'AUVERGNE À LA COMMISSION PERMANENTE

Rapport n° 1, présenté par M. René Souchon

M. SOUCHON : Mes chers collègues, les délégations à la Commission permanente seront assez larges, comme c'était d'ailleurs le cas précédemment, mais cela est d'autant plus justifié que nous sommes tous présents dans cette Commission permanente. La délibération est proposée et rédigée de telle façon que la Commission permanente reçoit délégation des compétences du Conseil régional, à l'exception d'un certain nombre de celles-ci, que je vais énumérer.

D'abord, il y a bien sûr les grandes orientations à mettre en œuvre pour l'exercice des compétences obligatoires ou facultatives de la collectivité régionale. En aucun cas, la Commission permanente ne doit se substituer au Conseil régional, et donc définir les orientations à sa place.

Deuxièmement, la définition des programmes d'interventions du Conseil régional dans le cadre de la politique générale de la Région ainsi que la définition des aides qui sont consignées au guide des interventions régionales et la fixation de leurs modalités d'application. Donc, en aucun cas, là encore, la Commission permanente ne pourra définir ou modifier les définitions des programmes d'intervention du Conseil régional, ni les modalités de mise en œuvre.

À l'exception aussi des modifications ou dérogations au règlement financier, à l'exception des plans ou schémas sur lesquels la collectivité régionale peut être amenée à se prononcer à la demande de l'autorité préfectorale ou d'autres institutions. À l'exception des désignations des représentants du Conseil régional dans divers organismes, lorsque les dispositions des textes qui les régissent n'ont pas prévu qu'elles puissent être déléguées. En outre, la Commission permanente peut attribuer des subventions dans les différents domaines d'intervention de la collectivité régionale, dès lors que les crédits nécessaires ont été votés et inscrits au budget régional. Enfin, la Commission permanente se réserve le droit de ne pas exercer certaines des compétences qui lui sont déléguées parce qu'elle estime qu'un débat en assemblée plénière est nécessaire, et donc, dans ce cas, elle peut renvoyer à la décision de l'assemblée plénière certains des dossiers qui pourraient lui être soumis.

Voilà Monsieur le Président l'essentiel de ces délégations proposées.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention ? Nous passons au vote.

Abstention ? Vote contre ? Il en sera ainsi fait, merci.

Le rapport n° 1 est adopté à l'unanimité.

Nous passons maintenant au règlement intérieur.

ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

Rapport n° 2

M. LE PRÉSIDENT : Nous sommes là dans une situation assez paradoxale puisque la réforme du règlement intérieur est définie par l'ancien, et que l'on ne peut pas faire de réforme sans avoir d'abord désigné nos représentants définis par le règlement intérieur. C'est donc une situation absolument rocambolesque. D'un commun accord entre les présidents de groupe, nous avons décidé de passer outre une procédure qui serait un peu plus longue, et de considérer que le règlement intérieur est purement et simplement abrogé et que l'Assemblée va voter un nouveau règlement intérieur.

Il y a plusieurs méthodes possibles pour travailler. Nous pouvons reprendre article par article, et je suis saisi d'un certain nombre d'amendements dans la forme, par le groupe de l'Union pour l'Auvergne, écrits sur le document pour ceux qui ont travaillé jeudi dernier. Nous avons, en fait, deux possibilités : soit constituer une petite commission qui se réunit pendant une heure et propose d'accepter ou de rejeter les amendements, soit nous le faisons collectivement à quarante-sept, ce qui risque d'être un peu long.

Réactions.

M. LE PRÉSIDENT : Nous faisons une commission, qui va reprendre tous les amendements. Qui ? Les présidents de groupe ? Deux personnes par groupe, ce serait bien, non ? Vous les désignez, nous nous retrouvons dans la salle de la Commission des finances, la plus grande.

Nous reprendrons nos travaux à 11 heures.

Ne peut-on pas mettre en place aussi une commission avec un autre représentant par groupe pour finir de se mettre d'accord sur les représentations ? Qui est désigné pour les Verts ? Pour le PC ? Pour le PS ?

M. PRORIOL : Je souhaiterais, Monsieur le Président, que les deux commissions ne se réunissent pas en même temps : nous irons assez vite à mon avis sur l'examen des amendements. Je préfère que nous reprenions ensuite la réunion sur les délégations.

La séance est suspendue à 10 heures 20 et reprise à 11 heures 28.

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons avoir un exercice un peu fastidieux, je vous demande par avance de nous en excuser. Nous avons un accord sur la quasi-totalité du règlement intérieur, sauf deux ou trois points qui nécessiteront vraiment un vote. Ce que je vous propose, c'est de vous donner très rapidement les modifications, et que l'on s'arrête sur ce qui pose problème. Vous n'êtes pas obligés de le noter au fur et à mesure puisque nous vous transmettrons le plus rapidement possible le règlement intérieur. Allons-y.

Prenez le document page 5. J'ai simplement rajouté dans le titre : – ce ne sera d'abord plus un projet mais le règlement intérieur – l'article L. 4132 -6 du Code général des collectivités territoriales.

Page 6, article 2. Premièrement, « Composition de la Commission permanente », la modification est : « ... le Président du Conseil régional, Président de droit, 46 membres du Conseil régional ». Nous barrons « dont 13 Vice-Présidents ».

L'article suivant, c'est deuxièmement « Durée et pouvoirs des membres de la Commission permanente ». Et vous supprimez les six paragraphes qui suivent, puisque c'est un problème réglé. Sont donc conservés, les deux dernières lignes de cette page.

Là-dessus, nous sommes d'accord, mais si quelqu'un souhaite intervenir, il peut m'arrêter.

Chapitre II, article 3 « de la tenue des séances » : « ... un autre lieu choisi par la Commission permanente », et non pas « après accord de la Commission permanente ». C'est la Commission permanente qui choisit. Est rajouté l'article L 4132-7 du Code général des collectivités territoriales : « La première réunion du Conseil régional se tient de plein droit le premier vendredi qui suit son élection ». N'importe comment nous sommes obligés de le faire, ce n'est pas la peine de le mettre dans le règlement intérieur, mais cela fait plaisir aux juristes.

Article 6 « du quorum » : « Le Conseil régional ne peut délibérer que si la moitié plus un de ses membres sont physiquement présents. » On rajoute : « Sauf dans l'hypothèse susvisée », « si le quorum n'est pas atteint au début de la séance, celle-ci se tient de plein droit trois jours plus tard ». Cela ne change pas, s'il n'y a pas le quorum, nous nous réunissons trois jours plus tard. Page 8, pas de modification.

Page 9, l'avant-dernier paragraphe, de l'article 10 : « En outre, le Conseil régional peut désigner des commissions spéciales. Celles-ci peuvent émettre des avis : ». Nous vous proposons de supprimer « organique ou spéciale » sur la ligne suivante « lorsqu'elles sont saisies d'une affaire par le Président ou par une autre commission organique ou spéciale ». « De plus », où il y a marqué ensuite « conformément » il faut remplacer par « et selon les modalités prévues... ». Et enfin, à la fin de cette page, il y a un amendement qui est retenu, c'est celui proposé par l'UPA, l'amendement n° 1, qui dit : « La fonction de Président ou celle de rapporteur revient de plein droit à un membre du groupe auquel appartient le premier signataire de la proposition de création de la mission d'information ou, en cas de pluralité de propositions, de la première déposée, sauf si ce groupe fait connaître au Président du Conseil régional sa décision de ne revendiquer aucune de ces deux fonctions ». Monsieur Proriot veut intervenir pour expliquer. Allez-y. Donc la Commission proposait...

M. PRORIOL : Merci Monsieur le Président. Nous proposons donc de rajouter un amendement un peu long dans sa rédaction, je ne vais pas le relire, mais qui est une décalcomanie d'un règlement intérieur de l'Assemblée nationale, qui permet que la fonction de Président ou celle de rapporteur revienne de plein droit à un membre du groupe auquel appartient le premier signataire de la proposition de la création de la mission d'information, etc. Vous avez accepté l'amendement, nous vous en remercions.

L'amendement n° 1 est adopté.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, nous continuons. Sur les commissions...

M. SOUCHON : À la Deuxième commission, « Politique de la jeunesse, éducation et formation tout au long de la vie », une petite modification : « Interventions régionales en matière de jeunesse, lycée d'enseignement général et professionnel, d'apprentissage », et puis là, nous mettons : « de formation professionnelle », nous continuons : « d'enseignement supérieur », et à la place de « formation professionnelle », nous mettons : « recherche ».

Sur la Troisième Commission, nous ajoutons « développement », ce qui fait : « Développement et aménagement du territoire », nous enlevons le « et », « politique contractuelle ». Je continue.

Quatrième Commission : nous débutons par « Environnement, transports », au pluriel, « voies de communication » et « énergies », au pluriel.

Voilà pour les commissions. Ensuite, la Commission consultative, après la Sixième Commission : « Une Commission consultative « développement durable », rassemblant un élu de chaque groupe, sera chargée de donner un avis – vous rajoutez : « sur l'ensemble » des dossiers présentés par les six commissions », vous barrez : « ayant une incidence sur la qualité de l'environnement », et vous mettez : « dans le cadre d'une politique de développement durable ». Je continue ?

Article 12 « du fonctionnement des commissions organiques ». Sur le deuxième alinéa, nous mettons un point après « secrétaire. ». Nous nous arrêtons, et donc nous supprimons : « et pour la commission chargée des affaires financières, le rapporteur général du budget. » Sur l'alinéa suivant, il ne s'agit pas de l'article 30 mais de l'article 32.

Sur l'article 13, il y a là un amendement du groupe UPA, l'amendement n° 2, que je laisse le soin à Monsieur Proriol, je pense, de présenter...

M. PRORIOL : Merci, Monsieur le Président. Nous proposons d'ajouter après le premier alinéa la phrase suivante : « La composition des groupes de travail respecte le principe de la représentation proportionnelle des membres de la commission organique en ayant décidé la création. ». C'est pour éviter qu'il y ait un groupe de travail monolithique.

L'amendement n° 2 est adopté.

M. SOUCHON : Ensuite, nous avons à l'article 15, à la dernière phrase de l'alinéa : « cette décision doit être prise », non pas « à l'unanimité » mais « à la majorité des membres de la commission ».

Article 17 du Chapitre IV, il y a un amendement n° 3 de l'UPA que la commission n'a pas retenu, donc elle a un avis de principe négatif, et je laisse le soin à Monsieur Proriol de le présenter.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Proriol a la parole.

M. PRORIOL : Dans le droit fil de ce que j'ai dit dans le propos introductif, nous proposons de supprimer la création d'une questure.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de rejeter l'amendement.

Qui est d'avis de rejeter l'amendement ? Qui est d'avis d'adopter l'amendement ?

L'amendement n° 3 est rejeté.

Continuez.

M. SOUCHON : Bien. L'article 18, « de la Conférence des Présidents », deuxième alinéa : « la Conférence des Présidents », au lieu de « peut être », « est consultée par le Président du Conseil régional sur toute question portant sur l'interprétation et l'application du règlement intérieur, ainsi que sur l'organisation des travaux de l'Assemblée. ». Nous avons là un amendement n° 4 du groupe UPA que nous vous proposons d'accepter après que Monsieur Proriol qui lève la main...

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Proriol, vous avez la parole.

M. PRORIOL : Merci Monsieur le Président. Nous proposons de supprimer le « peut-être » et de le remplacer par « est » : « La Conférence des Présidents est consultée ». Cela nous paraît plus ferme que le « peut-être ».

M. LE PRÉSIDENT : *l'amendement n°4 est adopté .*

Il y avait l'accord de la commission, nous n'allons pas voter.

M. SOUCHON : Ensuite, au Chapitre V « Des groupes politiques », à l'article 20, « des moyens nécessaires à l'activité des groupes », il y a un amendement n° 6 du groupe UPA que nous vous proposons de sous-amender...

M. PRORIOL : ...le 5 ?

M. SOUCHON : Oui, autant pour moi, j'ai oublié le 5, qui est à l'article 18. Oui, tout à fait, et qui est proposé, accepté. Vous le défendez, Monsieur Proriol ?

M. PRORIOL : Oui. Il s'agit de confirmer que la Conférence des Présidents se réunit préalablement à chaque session du Conseil régional.

M. LE PRÉSIDENT : *l'amendement n° 5 est adopté.*

M. SOUCHON : Je vous renvoie de nouveau aux moyens des groupes à l'article 20 où nous avons donc un amendement n° 6 que nous vous proposons de sous-amender.

M. LE PRÉSIDENT : Pour la forme, l'amendement doit d'abord être présenté avant que l'on ne le sous-amende. Monsieur Proriol ?

M. PRORIOL : Voilà une bonne procédure, Monsieur le Président. Merci de la faire respecter. Mais cela se passe, je le crois, tout à fait en bonne intelligence. Nous avons proposé que...

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie de ce deuxième compliment.

Rires.

M. PRORIOL : Je suis prêt à en distribuer quand ils seront mérités.

Nous trouvons que sur les moyens des groupes, nous devons être plus précis que cela.

Et pour éviter toute ambiguïté, toute interprétation, tout dérapage, toute dérive, nous proposons de rajouter que la dotation qui est affectée à chaque groupe, et qui est sur un plan législatif plafonné à un pourcentage, je crois, de la masse salariale, mais je ne sais plus le pourcentage, si quelqu'un le sait, il va me suppléer... Donc, cette dotation est plafonnée et répartie proportionnellement à la répartition des groupes d'élus au sein de l'Assemblée régionale. Pour l'instant nous avons 4 groupes, certains auront 18/47^e, d'autres 17/47^e, d'autres 7/47^e et d'autres 5/47^e. Cela nous paraît mathématiquement ou arithmétiquement le plus équitable possible.

M. SOUCHON : Nous pouvons indiquer quel est le sous-amendement qui ne modifie pas les masses financières affectées à chaque groupe, de toute façon, c'est la loi. Donc, c'est la proportion, et pour cette Assemblée, il y a 30/47^e pour la majorité et 17/47^e pour la minorité. Simplement, il faut laisser à l'intérieur de chaque intergroupe la possibilité de modulation, c'est pourquoi nous vous proposons de dire : « cette dotation est calculée proportionnellement à la représentation des groupes, ou intergroupes d'élus, au sein de l'Assemblée régionale ». De sorte qu'il faut être clair : il n'y a pas d'incidence financière pour les finances de la Région, simplement, à l'intérieur de chaque intergroupe, on peut faire des modulations d'un groupe au profit d'un autre groupe.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Proriol.

M. PRORIOL : Oui. Nous avons eu ce débat en séance de travail, et nous constatons la naissance spontanée, génération créée maintenant, de la notion d'intergroupe qui ne figure nulle part, jusqu'à présent, dans notre règlement intérieur.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Mizoule.

M. MIZOULE : Je suis très sensible au souci de Jean Proriol...

Réactions et rires.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Mizoule, vous avez la parole.

Intervention hors micro.

M. PRORIOL : Je n'ai pas cette prétention, Monsieur le Président, contrairement à ce qu'a dit Monsieur Bacquet, qui n'est plus là pour m'entendre.

M. MIZOULE : Et nous serons sûrement nombreux dans mon cas, à l'attention de Jean Proriol. Sur l'avis interne de la majorité du Conseil régional, nous n'en attendions pas moins de lui. D'ailleurs, sa longue expérience sera très utile pour que cette majorité puisse fonctionner dans les meilleures conditions.

Intervention hors micro.

M. MIZOULE : Je n'ai pas dit cela, j'ai dit : « sa longue expérience ». Je crois donc que ses propos peuvent être retenus comme étant animés de cette intention, et moi, personnellement, je l'en remercie.

Mon propos n'était pas là : c'était simplement pour lui indiquer, parce que sa longue expérience ne lui avait quand même pas permis d'apprendre tout à fait tout – mais il avait tellement de choses à faire qu'il ne pouvait pas tout savoir. Le montant du fonctionnement des groupes, c'est 30 % des indemnités de fonction des élus de l'Assemblée régionale.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je vous propose donc de passer au vote de l'amendement sous-amendé. Vous avez tous suivi la proposition que nous faisons ? Nous passons au vote.

Qui vote pour l'amendement sous-amendé ? Qui vote contre ?

M. PRORIOL : Nous nous abstenons.

M. LE PRÉSIDENT : Abstention ? D'accord.

L'amendement n° 6 sous-amendé est adopté : vote pour de la majorité régionale ; abstention du groupe de l'Union pour l'Auvergne.

M. LE PRÉSIDENT : L'amendement sous-amendé est adopté. Monsieur Souchon, vous continuez ?

M. SOUCHON : Je continue. À l'article 21 « de l'expression des groupes dans les bulletins d'information générale », il y a un amendement n° 7 de l'UPA que nous vous proposons d'accepter, que Monsieur Proriot va bien sûr préciser.

M. PRORIOL : Merci, Monsieur le Président. Oui, nous proposons d'explicitier un peu plus la date de dépôt des textes. « Quinze jours au moins avant la date limite de dépôt des textes, le Président du Conseil régional informe chaque Président de groupe de cette date et du nombre de signes – avec un « s » à rajouter à « signe », si vous avez le texte sous les yeux – dont chaque groupe dispose ».

M. LE PRÉSIDENT : Merci. L'amendement n° 7 a été accepté par la commission. Je vous propose de passer à la suite.

L'amendement n°7 est adopté.

M. SOUCHON : À l'article 24, une précision : « Le Conseil régional ne peut délibérer que sur les rapports du Président du Conseil régional et après avis des commissions organiques compétentes ». Il faut rajouter « et de la Commission « développement durable » si nécessaire. »

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'intervention ?

M. SOUCHON : À l'article 26 sur « de la pénalisation pour absentéisme », nous avons une précision sur le quatrième alinéa : « pour cause » de santé à rajouter, « d'hospitalisation... ». En principe, si l'on est hospitalisé, c'est que l'on a un problème de santé, mais l'on n'est pas forcément hospitalisé quand on a un problème de santé. Donc nous ajoutons : « santé ».

Intervention de Monsieur Malhuret hors micro.

M. SOUCHON : Nous avons dit « santé », mais « cause de maladie », est peut-être plus juste. Monsieur Malhuret a raison.

M. LE PRÉSIDENT : Nous retenons : « pour cause de maladie, d'hospitalisation... ».

M. SOUCHON : Et nous avons là un amendement n° 8 de l'UPA pour lequel la commission donne un avis négatif, mais Monsieur Proriot va le présenter.

M. PRORIOL : Nous proposons d'ajouter dans notre amendement n° 8 : « pour raisons professionnelles ». Nous avons eu un débat un peu long ce matin, en commission de travail sur ce terme. Je proposerai de sous-amender mon autre proposition d'amendement en y ajoutant « pour raison professionnelle impérative ». Il ne s'agit pas d'utiliser effectivement notre emploi du temps professionnel pour justifier d'un absentéisme. Mais le cas a été cité, je crois, d'une de nos collègues qui a fait allusion à son activité d'enseignant, et elle s'adaptera en fonction de cela. Par contre, lorsqu'elle sera désignée pour faire passer le baccalauréat ou un examen, j'imagine qu'elle ne va pas maîtriser totalement son calendrier, même si elle sait à l'avance, en vertu d'un autre amendement qui va venir tout à l'heure, à quelles dates précises nous nous réunirions.

Je vous propose donc de rajouter : « pour raison professionnelle impérative », et bien sûr, cela sous-entend qu'elles soient justifiées concrètement par un document, une lettre ou une convocation.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de rejeter l'amendement de l'UPA pour deux raisons. La première, c'est qu'il est toujours possible de faire appel d'une décision devant la Conférence des Présidents, voire devant la Commission permanente. D'ailleurs, on ne va pas avoir une application sauvage, par contre, l'introduire dans le texte, c'est dire que tout le monde aura légitimement la possibilité de s'excuser, de s'affranchir des règles. Comme à la date d'aujourd'hui nous ne connaissons pas les dates de réunion à l'avance, nous vous proposons, d'une part, de vous donner les dates à la Commission permanente du 19 avril, et, deuxièmement, d'appliquer le règlement, en ce qui concerne les retenues, des trois demi-journées de franchise, à partir du 1^{er} octobre 2004, pour que chacun prenne ses dispositions. Sachant que pour 2005, toutes les réunions seront programmées en octobre 2004.

Pour ces motifs-là, je vous demande de rejeter l'amendement proposé par l'UPA.

M. SOUCHON : L'amendement n° 8...

M. LE PRÉSIDENT : Pour le rejet ? Contre ?

L'amendement est rejeté : vote pour de la majorité régionale ; vote contre du groupe de l'Union pour l'Auvergne.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Nous continuons. Nous ne mettons pas dans le règlement intérieur que c'est à partir du 1^{er} octobre, ce sera dans le procès-verbal et appliqué comme tel.

M. SOUCHON : Cette précision apportée par le Président fait que l'amendement n° 9 du groupe UPA tombe, Monsieur Proriol en est d'accord. Nous mettrons donc dans le règlement, à partir du 1^{er} octobre 2004...

M. LE PRÉSIDENT : Nous ne le mettrons pas !

M. SOUCHON : Nous le mettrons au procès-verbal.

Ensuite, à l'article 28 « de l'organisation des débats ».

M. LE PRÉSIDENT : Cela ne veut pas dire que vous pourrez vous affranchir des réunions jusqu'au mois d'octobre !

M. SOUCHON : Article 28 « de l'organisation des débats ». Une modification de forme : « Le secrétaire de séance désigné assure... », vous mettez « présentation des excuses » plutôt que « examen des excuses ». C'est peu de choses.

Article 29, il n'y a rien, cela nous renvoie à l'article 32 où nous avons un amendement n° 10 de l'UPA.

Monsieur Proriol ?

M. PRORIOL : Merci. Cette nouvelle procédure de vote des rapports qui ne recueillent pas a priori d'objections et sur lesquels les membres de la commission organique compétente se seront accordés va permettre de voter sans débat ; elle ne doit pas cependant être l'occasion de « camoufler » certains rapports, ou d'empêcher un Conseiller régional de s'exprimer. Aussi, en cours de réunion, il doit toujours être possible de faire sortir un rapport de la procédure de l'article 32, à la demande d'un Conseiller régional. Interrogé sur ce point, le Président du Conseil régional, la semaine dernière, avait confirmé qu'il entendait bien appliquer cette disposition dans cet esprit.

Nous proposons de le préciser dans le règlement intérieur par l'amendement. Si un Conseiller régional demande la parole sur un rapport soumis à la procédure un peu « coupe-tête », « couperet », de l'article 32, celle-ci cesse de s'appliquer au rapport concerné.

M. LE PRÉSIDENT : Amendement tout à fait recevable, c'est l'esprit du texte.

M. SOUCHON : Nous sommes d'accord là-dessus, il est donc proposé de l'accepter.

L'amendement n° 10 est adopté.

M. LE PRÉSIDENT : Nous continuons ?

M. SOUCHON : Nous continuons. Nous arrivons ensuite au Chapitre VII, l'article 37 : « L'amendement peut être formulé par écrit, signé par son ou ses auteurs et remis », au lieu de mettre : « en début de séance », on écrit : « au début de la session », entre parenthèses : « à savoir, la réunion des commissions ».

C'est une nuance importante, c'est plus qu'une nuance, il faut différencier l'ouverture de la session, de la séance. Nous ne sommes peut-être pas habitués à ce genre de choses. Nous nous réunissons avant pour les commissions et nous ouvrons la session. Nous pouvons donc déposer tous les vœux, amendements jusqu'à l'ouverture de la session.

Je répète : « L'amendement peut être formulé par écrit, signé par son ou ses auteurs et remis au début de la session (à savoir, la réunion des commissions), au Président du Conseil régional et au Président de la commission organique compétente, ainsi qu'à la Commission des finances, s'il comporte une incidence budgétaire – et l'on rajoute : « ou à la Commission » « développement durable », si nécessaire. »

M. LE PRÉSIDENT : Pas de problèmes ? Nous continuons ?

M. SOUCHON : Ensuite, à l'article 40, c'est un peu plus compliqué, mais c'est en cohérence avec ce que je viens d'expliquer. Le deuxième alinéa : « Ceux-ci doivent être présentés par écrit et signés de leur auteur qui les remet au Président du Conseil régional dès le début de la session. Le Président, est-ce qu'il faut ajouter « du Conseil régional » ? Je n'en sais rien. « Le Président en fait distribuer une copie à tous les Présidents de groupes et les renvoie pour examen au fond à la commission organique compétente. Ils sont alors intégrés à l'ordre du jour de cette commission et discutés lors de la séance publique, en présence de leur auteur (ou de l'un au moins de leurs auteurs) qui peut, s'il le souhaite, en donner lui-même lecture ». Je cherche l'endroit où l'on a ajouté « Commission « développement durable » » ... Après la Commission des finances. Voilà, c'est à la phrase suivante : « Les vœux à incidence budgétaire doivent être soumis également à la Commission des finances et à la Commission « développement durable » si nécessaire. »

Voilà : cet article 40 introduit bien cette différenciation entre « début de session », « ouverture de la session » et « séance », et donc, il est évident, à partir de cette rédaction, que les vœux sont bien discutés lors de la séance publique et non renvoyés à une session ultérieure.

Nous sommes donc tombés d'accord là-dessus.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Proriol.

M. PRORIOL : Oui. Ce qui fait que l'amendement que nous avons proposé, et qui a inspiré cette modification, sans doute - je ne vais pas en prendre la paternité - tombe, et nous nous rallions à la rédaction que Monsieur Souchon vient de donner.

M. LE PRÉSIDENT : Bien. Pas d'intervention ? Nous continuons.

M. SOUCHON : Nous arrivons aux questions orales, à l'article 41 : « Les questions orales sont présentées au Président du Conseil régional au début de chaque séance publique. Vous barrez : « Il y est répondu si possible au cours de la séance, sinon au cours de la séance suivante. », et il est proposé de retenir l'amendement n° 12 de l'UPA qui indique que : « Le Président du Conseil régional apporte les réponses oralement au cours de la séance ou par écrit, dans les quinze jours suivant la clôture de la session. »

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Proriol.

M. PRORIOL : Je dois présenter à l'Assemblée des excuses, puisque, si vous avez le texte de nos amendements, le texte qui est proposé est pratiquement celui de l'amendement précédent. Il y a eu une erreur de présentation, et l'amendement est exactement celui que vient de lire Monsieur Souchon, je le répète : on remplace la dernière phrase du premier alinéa par : « Le Président du Conseil régional apporte les réponses oralement au cours de la séance, ou par écrit dans les quinze jours suivant la clôture de la réunion. »

Le mot « réunion »... Session, séance, réunion... Il faudra avoir une petite explication de vocabulaire entre nous. Nous pouvons laisser « réunion », nous pouvons mettre « session » aussi.

M. LE PRÉSIDENT : Nous pouvons mettre « session » ou « réunion », cela ne change plus grand-chose. Il faudra que nous nous mettions d'accord sur le terme. « session », c'est la durée, y compris les commissions, « réunion », c'est la partie publique. C'est une acceptation, parce qu'il n'y a rien qui le définit nulle part.

Bien, écoutez, le principal, c'est que nous nous comprenions entre nous. Le règlement intérieur est destiné à nous informer sur nos relations, et à fixer les termes de nos relations.

Allez ! Chapitre VIII.

M. SOUCHON : Non. Chapitre VIII, il n'y a rien de modifié. Chapitre IX, non plus. Chapitre X, il y a une simple faute d'orthographe à l'article 59, dernière ligne : « Les journalistes et les représentants de la presse autorisés par le Président, occupent les emplacements qui leur - au singulier - sont réservés. ». Et nous tombons au Chapitre XI, « Du fonctionnement de la Commission permanente », article 63 où il y a un amendement de l'UPA...

M. LE PRÉSIDENT : Il faut laisser Monsieur Proriol le développer, il est fait avec beaucoup d'humour...

Intervention hors micro de M. Souchon.

M. PRORIOL : Allez-y, M. Souchon. Moi, je ne vous donne pas la parole, mais je vous laisse terminer votre phrase.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Proriol, vous vouliez intervenir...

M. PRORIOL : Ce n'est pas un amendement très glorieux, mais nous ne sommes pas des pointillistes, nous ne sommes pas à l'Académie française, et nous n'avons pas l'intention d'y rentrer, bien sûr !

Rires.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Proriol, si vous pouviez vous en tenir au texte !

M. PRORIOL : Merci, Monsieur le Président, de répondre aux interrogations de Monsieur Souchon, qui n'a pas voulu, effectivement, porter cet amendement. Mais nous avons considéré qu'il y avait redondance et même pléonasme lorsque nous disions que les séances n'étaient pas publiques et qu'elles étaient à huis clos, ce qui revenait pratiquement au même.

Nous proposons donc de supprimer la notion de « ne sont pas publiques », et de retenir simplement « à huis clos », c'est le cas de toutes les Commissions permanentes jusqu'à ce jour.

M. LE PRÉSIDENT : Si on le retire, il faudra que nous fermions les portes !

M. PRORIOL : Monsieur le Président, c'est vous qui présidez, ce n'est pas moi.

M. LE PRÉSIDENT : *L'amendement n° 13 est adopté.*

Après ?

M. SOUCHON : C'est terminé.

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, c'est un travail un peu fastidieux, mais nécessaire. Vous avez vu que les amendements des uns et des autres ont été repris, sauf je crois, deux ou trois : c'est un peu une affaire de principe.

Je vous propose de passer au vote du règlement modifié, du moins tel qu'il est proposé. Abstention ?

Monsieur Proriot pour l'explication de vote.

M. PRORIOL : Monsieur le Président, nous sommes interpellés sur ce règlement intérieur auquel nous avons contribué pour l'améliorer, au cours de deux séances de travail. Certains de nos amendements n'ont pas été repris, vous comprendrez que nous nous abstenions.

M. LE PRÉSIDENT : Je comprends parfaitement. Nous n'allons pas commencer à collaborer dès le début de la législature...

Nous passons donc au vote : abstention ?

Intervention hors micro.

Non, du groupe UPA, il n'y a qu'un groupe déposé. Vote contre ? Vote pour, par définition ?

Le règlement intérieur modifié est adopté : abstention du groupe de l'Union pour l'Auvergne.

Je vous remercie.

Pour des problèmes de pure forme, nous soumettrons tout de même aux Présidents des groupes les corrections de la rédaction définitive pour ne pas qu'il y ait de « loupés ».

Mes chers collègues, il nous reste à déterminer la composition des commissions et désigner les membres, puis, les représentations. Nous ne sommes pas tout à fait d'accord dans la Conférence des Présidents, je vous propose donc de suspendre la séance et de reprendre à 14 heures 30, quand nous aurons trouvé l'accord, il y aura pour une heure de séance. Voilà.

Rendez-vous donc à 14 heures 30. Merci.

En revanche, les Présidents de groupe se retrouvent.

La séance est suspendue à 12 heures et reprend à 14 heures 50.

COMPOSITION DES COMMISSIONS DU CONSEIL RÉGIONAL ET DÉSIGNATION DES CONSEILLERS RÉGIONAUX APPELÉS À SIÉGER DANS CHACUNE D'ELLES

Rapport n° 3

M. LE PRÉSIDENT : La proposition qui est faite est de répartir les membres entre commissions.

Pour la Première : Développement économique et économie sociale et solidaire, neuf membres. Nous avons six membres pour l'intergroupe et trois pour la minorité de droite.

Pour le Parti Communiste : Jacques Mizoule, Éric Dubourgoux. Pour les Verts : Monsieur Roucan. J'ai perdu son prénom, Lionel. Pour le Parti Socialiste : Jean Mallot, André Chapaveire, Élisabeth Thévenon-Durant. Monsieur le chef de groupe Proriot, il nous faudrait trois noms.

M. PRORIOL : Nous vous proposons, soumettons à votre agrément, à votre bienveillance : Élisabeth Montfort, Alain Mercier, et Jean Proriot.

M. LE PRÉSIDENT : Bien. Deuxième Commission : Politique de la jeunesse, éducation et formation tout au long de la vie. Pour le Parti Communiste : Pascal Semet, les Verts, Nicole Rouaire, Parti Socialiste : Alain Bussière, Arlette Arnaud-Landau, Yves Carroy. Et donc trois...

M. PRORIOL : Nous proposons Madame Martine Mahtouk, Madame Danielle Demure et Madame Françoise Blazy.

M. LE PRÉSIDENT : Il faut que tout le monde appartienne à une commission, ce n'est pas à nous de choisir.

Troisième Commission : Développement et Aménagement du territoire, politique contractuelle. Parti Communiste, je vais vous laisser annoncer, ce sera plus varié, ce sera moins monolithique.

Le Président répète les noms que les Présidents des différents groupes lui donnent hors micro.

Parti Communiste : Christiane Laïdouni. Les Verts : Agnès Mollon. Le Parti Socialiste : René Souchon, Jane Galleazzi et Dominique Bru. Bien.

M. PRORIOL : Pour l'UPA, nous proposons, Michel Bonnefille, Serge Teillot et Michel Bergognoux.

Réactions.

Pardon, je suis allé trop vite. Nous proposons Jean Aulagnier, Bernard Filhol et Marie-Agnès Petit.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quatrième Commission : Environnement, transports, voies de communication et énergies. Parti Communiste ? Luc Bourduge. Verts ? Pierre Pommarel et Yves Gueydon. Parti Socialiste ?

C'est Monsieur Guerre qui a la parole. Allez-y.

M. GUERRE : Jacques-Bernard Magner, Françoise Nouhen.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Proriol.

M. PRORIOL : Pour la Quatrième Commission, nous proposons Serge Teillot, Michel Bergognoux, Michel Bonnefille.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinquième Commission : Culture, sport et vie associative. Monsieur Guerre, pour les socialistes.

M. GUERRE : Anna Aubois, Catherine Henri-Martin et Jean-Michel Guerre.

M. LE PRÉSIDENT : L'UPA ?

M. PRORIOL : Nous proposons Mesdames Anne Courtillé, Marie-Thérèse Sikora, et Anne-Marie Delannoy.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Pas d'observation ? Passons à la Sixième Commission : Finances, fonds européens et relations internationales. Parti Communiste ? Jean-Claude Mairal. Les Verts, il n'y en a pas.

Parti Socialiste ?

M. GUERRE : Françoise Mercier-Rayet, Jean-Paul Bacquet et Martine Munoz.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Proriol.

M. PRORIOL : Pour l'UPA, nous proposons Claude Malhuret et Brice Hortefeux.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Donc nous avons rempli la grille. Est-ce que quelqu'un souhaite un vote à bulletin secret nominal ?

Personne ne le demande.

Nous allons passer au vote à main levée. Abstention ? Vote contre ?

Vote pour à l'unanimité.

Nous passons maintenant aux délégations.

M. PRORIOL : Concernant la Commission consultative « développement rural », vous nous demandiez de désigner... Commission consultative « développement durable », pardon.

Réactions.

M. LE PRÉSIDENT : Merci Monsieur Proriol de me rappeler cet exercice. Donc, un représentant par groupe. Les Verts. Madame Rouaire ?

Mme ROUAIRE : Nicole Rouaire.

M. LE PRÉSIDENT : Madame Rouaire. Parti Communiste ?

M. MIZOULE : Yvette Mercier.

M. LE PRÉSIDENT : Yvette Mercier. Parti Socialiste ?

M. GUERRE : Je propose Jacques-Bernard Magner.

Rires.

M. LE PRÉSIDENT : Jacques-Bernard Magner. Union pour l'Auvergne ?

M. PRORIOL : Nous proposons Serge Teillot.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il des objections ? Abstention ? Vote contre ?

Vote pour à l'unanimité.

La Commission est composée.

Le rapport n° 3 est adopté à l'unanimité.

Brouhaha.

Les Présidents des Commissions ne sont pas désignés par l'Assemblée, ils sont désignés par les Commissions, je vous le rappelle. Les Commissions se réuniront, je peux donner ceux qui sont pressentis. Très clairement, ce sont les six premiers dans l'ordre du tableau.

Pour la Première Commission, premier Vice-Président : René Souchon.

Intervention hors micro de M. Souchon.

Je ne les ai pas dans le même ordre. Je reprends.

La Première Commission : Développement économique et économie sociale et solidaire, nous proposerons la présidence de Jean Mallot.

La Deuxième Commission : Politique de la jeunesse, éducation et formation tout au long de la vie, nous proposerons la candidature d'Arlette Arnaud-Landau.

La Troisième Commission : Développement et Aménagement du territoire, politique contractuelle, nous proposerons la candidature de René Souchon.

La Quatrième Commission : Environnement, transports, voies de communication et énergies : nous proposerons la candidature d'Yves Gueydon.

La Cinquième Commission : Culture, sport et vie associative : nous proposerons la candidature d'Anna Aubois.

La Sixième Commission : Finances, fonds européen et relations internationales, nous proposerons la candidature de Jean-Claude Mairal.

Ce sont les commissions qui, se réunissant, désigneront leur président.

À la Commission consultative « développement durable », nous proposerons la candidature de Nicole Rouaire.

Bien, nous continuons, le rapport n° 4. Monsieur Souchon, vous avez la parole.

M. SOUCHON : Bien. Il est nécessaire de désigner les représentants du Conseil régional dans les organismes dans lesquels siègent ces élus régionaux, et en l'occurrence, constituer les jurys chargés d'émettre un avis sur les choix des maîtres d'œuvre pour diverses opérations de construction ou de rénovation des lycées.

REPRÉSENTATIONS DU CONSEIL RÉGIONAL D'AUVERGNE

Rapport n° 4

M. SOUCHON : Sur la restructuration et l'extension du lycée « Emmanuel Chabrier » à Yssingaux, 5 Conseillers régionaux. Il me manquera ceux de l'UPA. Monsieur Proriot se prépare. André Chapaveire, Jean-Michel Guerre, Christiane Laïdouni. Monsieur Proriot ?

M. PRORIOLE : J'avais cru comprendre que nous n'avions qu'une place, et là, il me semble que vous nous en attribuez deux.

Interventions de M. Jean Proriot et de M. le Président hors micro.

M. LE PRÉSIDENT : Il s'agit des jurys....

M. SOUCHON : Je prends la parole pour simplifier ou compliquer, je n'en sais rien. Il y a au total trente-cinq élus, ce qui fait à la proportionnelle, quatorze pour le PS sur l'ensemble des jurys, six pour le PC, trois pour les Verts et douze pour l'UPA.

La répartition sur le premier, en l'occurrence, que nous vous proposons, c'est que vous en ayez deux. À d'autres endroits, vous en aurez moins ou plus.

M. PRORIOL : Nous, nous avons fait l'inverse, nous en avons décidé un pour ce jury. Et deux pour tous les autres.

M. SOUCHON : Bon... Alors, un, deux, trois. Oui, mais cela ne rentre pas...

M. PRORIOL : Si, si.

M. SOUCHON : Non, non.

M. PRORIOL : Nous avons respecté le quota de douze que vous nous avez attribué.

M. SOUCHON : À votre façon...

M. PRORIOL : Comme nous avons pu.

M. SOUCHON : Donc, si vous voulez, cela heurte la propre représentation que nous avons préparée. Si nous pouvons trouver un arrangement, nous le trouverons, mais je ne vois pas très bien où.

M. LE PRÉSIDENT : Passons sur les autres, nous verrons où nous bloquons. Avançons. Deuxième jury. Celui-ci, il n'est pas constitué, il reste un siège à pourvoir.

M. SOUCHON : Point d'interrogation. Monsieur Proriol n'a même pas donné son premier nom.

Ensuite, la rénovation du lycée « La Fayette » à Brioude. Nous proposons Chapaveire, Magner, Pommarel. Et donc, il y en aurait deux aussi, pour l'UPA, si je comprends bien.

M. PRORIOL : Oui. Les deux que nous vous proposons sont Michel Bergougnoux et moi-même.

M. SOUCHON : Ensuite, nous avons la rénovation du lycée « Blaise Pascal » à Clermont-Ferrand. Nous proposons donc Anna Auboïs, Françoise Nouhen, et Dubourgnoux.

M. LE PRÉSIDENT : Éric Dubourgnoux.

M. SOUCHON : Éric Dubourgnoux, pardon.

M. PRORIOL : Nous proposons Brice Hortefeux et Anne Courtillé.

M. SOUCHON : Construction du lycée du bâtiment et des réseaux à Riom. Catherine Henri-Martin, Anna Auboïs, Jacques Mizoule et Agnès Mollon. Donc là, vous avez un poste.

M. PRORIOL : Nous proposons Élisabeth Montfort.

M. SOUCHON : Rénovation du lycée « Sidoine Apollinaire » à Clermont-Ferrand, nous proposons Élisabeth Thévenon-Durantini, Martine Dunozi, Yvette Mercier.

M. PRORIOL : Nous proposons Brice Hortefeux et Anne Courtillé.

M. SOUCHON : Rénovation du lycée « Émile Duclaux » à Aurillac. Nous proposons Dominique Bru, Yves Carroy et Éric Dubourgnoi.

M. PRORIOL : Nous proposons Bernard Filhol et Martine Mahtouk.

M. SOUCHON : Rénovation du lycée « Gustave Eiffel » à Gannat. Nous proposons Jean Mallot, Jane Galleazzi, Jean-Claude Mairal, Nicole Rouaire.

M. PRORIOL : Nous en avons prévu deux, mais il me semble qu'il y aura un problème quelque part, puisque vous avez déjà traité un cas de lycée où vous étiez quatre et nous un seul.

M. SOUCHON : « Emmanuel Chabrier » n'est pas réglé. Effectivement, il y a un problème. Je vous propose d'en désigner un, puis nous allons le recadrer.

M. LE PRÉSIDENT : Nous pouvons en retirer un de chez nous.

M. SOUCHON : Oui, nous pouvons en retirer un, mais il reste « Gustave Eiffel » à Gannat. Je répète : Jean Mallot, Jane Galleazzi, Nicole Rouaire, Jean-Claude Mairal. Y a-t-il un volontaire ? Jane Galleazzi. Vous en avez deux ?

M. PRORIOL : Michel Bonnefille et Danielle Demure.

M. SOUCHON : Donc il restait « Emmanuel Chabrier » à Yssingaux, vous n'en avez qu'un donc il nous appartient d'en désigner un autre. Monsieur Guerre, vous allez regarder cela. Jane Galleazzi, cela peut aller ? C'est à Yssingaux, cela fait un peu loin

Brouhaha.

Pardon ? Cela se passe à Clermont. Donc, Jane Galleazzi, et l'affaire est réglée.

M. PRORIOL : Monsieur Le Président, je n'ai pas noté les cinq pour « Emmanuel Chabrier ».

M. SOUCHON : Pour « Emmanuel Chabrier » : André Chapaveire, Jean-Michel Guerre, Jane Galleazzi, Christiane Laïdouni et vous-même, Monsieur Proriot. C'est bon ?

M. LE PRÉSIDENT : Nous sommes d'accord ? Tout le monde est d'accord ? Nous passons au vote. Abstention ? Vote contre ? Je vous remercie.

Le rapport n°4 dans sa partie « jurys chargés d'émettre un avis sur le choix des maîtres d'œuvre pour diverses opérations de construction ou de rénovation de lycées » est adopté à l'unanimité.

Maintenant, les représentations. Nous allons vous distribuer le document. Il est à la reprographie... Je vous demande une minute, parce que nous gagnerons du temps plutôt que de le reprendre, ce qui est un peu fastidieux.

Nous n'intervenons que sur les représentations qui peuvent poser problème.

Je vous en prie, Monsieur Proriol, vous avez la parole.

M. PRORIOL : Monsieur le Président, pour meubler le temps qui est disponible, est-ce que vous pourriez nous donner, après avoir précisé les Présidents de commissions, quelles sont les responsabilités dont disposent les sept autres Vice-Présidents ? Il me semble que là, nous avons un défaut d'information. On peut se fier aux rumeurs, mais c'est le supermarché...

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Proriol, pour éviter les rumeurs, je vais vous dire ce que j'entendais donner comme délégations, puisque ceci est de la compétence du Président et découle de l'arrêté qui est pris.

Monsieur René Souchon sera chargé du développement et de l'aménagement du territoire et de la politique contractuelle, il aura donc les compétences suivantes : planification, Contrat de Plan État-Région, contractualisation avec les territoires, plan rural, plan de sauvetage des services publics, réseaux de santé, politique de maintien et d'accueil des populations, Techniques de l'Information et de la Communication.

Monsieur Jean Mallot, chargé du développement agricole et forestier, aura une délégation sur la politique agricole - installation, modernisation, qualité, filières, diversification des activités, structuration et développement de la filière forêt-bois.

Monsieur Jean-Claude Mairal sera chargé de l'Europe, des relations avec l'Europe et de la gestion des Fonds européens, et de la coopération décentralisée.

Madame Arlette Arnaud-Landau chargée de l'apprentissage et de la formation tout au long de la vie, aura donc des compétences pour les CFA, la formation professionnelle, l'école de la deuxième chance à mettre en place.

Madame Anna Auboïs, chargée du sport et des équipements sportifs aura le soutien aux clubs, les manifestations, les équipements lycéens et les équipements locaux.

Monsieur Yves Gueydon, chargé de l'environnement et des énergies, aura les énergies et secteurs sauvegardés, déchets industriels, l'eau, les espaces naturels sensibles et les parcs naturels régionaux.

Madame Dominique Bru, chargée de la politique régionale du logement, de l'habitat et de la politique de la ville, aura une délégation concernant la politique de création et d'amélioration du logement social, logement des jeunes, maintien à domicile des personnes âgées, modernisation des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, et la politique de la ville.

Monsieur Alain Bussière, chargé des lycées et de l'enseignement supérieur, de la politique de la jeunesse et de la recherche, aura délégation pour les lycées d'enseignement secondaire et professionnel, universités et programmes d'investissement, politique de la jeunesse, gratuité des manuels et équipements, bourses, plan contre l'échec scolaire.

Monsieur André Chapaveire, chargé du développement touristique et du thermalisme, aura une délégation sur le Schéma régional du tourisme, les pôles touristiques et grands sites, la politique de développement touristique, filières, qualité, nouveaux produits, commercialisation, promotion, mise en réseau, et le Comité régional du tourisme.

Madame Catherine Henri-Martin, chargée de la culture et de la vie associative, aura une délégation sur les projets régionaux, manifestations, création, diffusion culturelle, pass'culture, cinéma et FRAC.

Monsieur Jacques-Bernard Magner, chargé des transports et des voies de communication aura une délégation sur le transport régional, lycéen et TER, les axes structurants route et fer, la plate-forme aéroportuaire et l'intermodalité.

Madame Françoise Mercier-Rayet, chargée des finances, des moyens généraux et de la gestion des équipements régionaux, aura délégation et compétence pour le budget, le fonctionnement de l'institution, le suivi de Vulcania, du Zénith et de la Grande Halle.

Enfin, Monsieur Jacques Mizoule, chargé du développement économique, industrie, artisanat, commerce et services, et de l'économie sociale et solidaire, aura une délégation sur l'aide aux entreprises, la création d'emplois, les zones d'activités, filières, réseaux d'influence, entre guillemets, promotion, commercialisation, l'international, transfert technologique et innovation.

Nous pouvons peut-être passer à une autre question.

Oui, Monsieur Proriot ?

M. PRORIOL : Monsieur le Président, nous n'avons pas pu prendre cela à la volée. Vous avez un débit verbal cet après-midi qui dépasse notre capacité d'écriture. Est-ce que tout cela paraîtra sur les arrêtés du Conseil régional ?

M. LE PRÉSIDENT : Absolument. Bien sûr. Ce sera même publié dans les actes de la Région, comme la loi le demande.

M. PRORIOL : Pourrions-nous obtenir une version la plus rapide possible, puisqu'il y a des dossiers qui sont à suivre sur ces différents points et qu'il sera peut-être intéressant d'actionner directement le Vice-Président en charge de cela ?

Ai-je bien compris, Monsieur le Président, que sur les lycées, la partie construction des lycées relèverait de Madame Arnaud-Landau, et que par contre, la partie équipement des lycées relèvera de Madame Anna Auboïs ?

M. LE PRÉSIDENT : L'équipement des lycées relève bien de Madame Arnaud-Landau, pardon, de Monsieur Alain Bussière. Il n'y a pas séparation entre les deux, ce n'est pas comme au Conseil général ancienne version. Par contre, les équipements sportifs qui ont vocation à ne pas être simplement privatifs pour les lycées, mais plutôt à être négociés avec les communautés d'agglomération, communautés de communes ou communes, relèvent des équipements sportifs, et ne sont donc pas rattachés aux lycées.

Le temps que soit tiré le document, je propose que nous passions au rapport n° 5, Fonctionnement des services et des assemblées.

FONCTIONNEMENT DES SERVICES ET DES ASSEMBLÉES

Rapport n° 5

M. SOUCHON : Il vous est proposé d'opérer deux modifications par rapport au tableau des effectifs adopté par notre Assemblée les 22 et 23 décembre 2003. D'abord un poste de Chargé de mission à temps complet, placé auprès du Président du Conseil régional. Pour ce poste et compte tenu des spécificités de la fonction, il peut être envisagé de recourir à un agent contractuel dans le cadre d'un contrat à durée déterminée de trois ans, sachant que ce poste relève du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux.

Deuxièmement, la création d'un poste d'administrateur à temps complet, et à titre temporaire. La création de ce poste est nécessaire pour la période allant jusqu'à la prise d'effet du congé spécial du précédent Directeur Général des Services, donc jusqu'au 14 octobre 2004. À cette date, l'emploi actuel du Directeur Général des Services sera en effet disponible. Il s'agit donc d'assurer la période transitoire.

Par ailleurs, le tableau des effectifs fera apparaître la totalité des emplois de collaborateurs de cabinet, tel que prévu par le décret du 16 décembre 1987, le nombre maximum pour notre collectivité est de sept agents. Donc, il est proposé d'adopter le tableau des effectifs tels qu'il figure en annexe du rapport, et de fixer à 219 postes l'effectif du personnel régional au 13 avril 2004, donc 5 postes à temps non complet auxquels s'ajoute un poste d'emploi-jeune. Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il des interventions ? Pas d'intervention ? Monsieur Proriot.

M. PRORIOL : Pour mieux comprendre ces deux propositions de création, est-ce que ce sont deux emplois qui s'ajoutent aux 216 figurant au tableau des effectifs antérieurement ? Il y aurait création, si je comprends bien, de deux emplois, avec les caractéristiques que vous avez définies, l'un contractuel, l'autre temporaire ? Il manque sans doute quand même un troisième, puisque nous étions à 216 et que vous passez à 219.

M. LE PRÉSIDENT : Il y a les emplois de cabinet, puisque sur les cabinets vous aviez, vous, des secrétaires et des gens qui étaient rattachés au cabinet. Moi je veux qu'ils restent hors fonction publique territoriale, donc il y a un poste qui sera pourvu par quelqu'un qui ne relève pas de la fonction publique territoriale. Le deuxième poste temporaire, c'est simplement parce que le Directeur Général des Services a fait savoir qu'il avait des congés à prendre jusqu'au mois d'octobre, et qu'ensuite, il demandait la mise en congé spécial prévue par la loi, et il faut bien qu'il y ait une administration pendant cette période-là. C'est donc un emploi temporaire d'un Directeur Général des Services qui sera ensuite emploi fonctionnel de Directeur Général des Services. Et il y a un poste de Chargé de mission pour le Massif Central, c'est clair, qui serait occupé par l'ancien Directeur Général des Services du Conseil général, parce que je souhaite que nous réussissions cette opération. Y a-t-il d'autres interventions ? Pas d'autres interventions ? Je propose donc de passer au vote. Abstention ?

M. PRORIOL : Nous nous abstenons.

M. LE PRÉSIDENT : Voulez-vous demander un vote séparé ou non ? Vous vous abstenez. Vote contre ?

Le rapport n° 5 est adopté : vote pour de la majorité régionale ; abstention du groupe de l'Union pour l'Auvergne.

On ne peut pas passer aux vœux : il est délicat de passer aux vœux qui doivent se faire en fin de séance.

Intervention hors micro de M. Souchon.

Bien. Vous avez tous été destinataires des vœux. Les commissions n'étant pas constituées, ils n'ont pas pu être soumis aux commissions. Ceci étant, ce sont des vœux transversaux, je demande donc au groupe Socialiste qui a formulé un vœu, de nous le présenter. Vous l'avez tous eu ?

Monsieur Guerre, vous avez la parole.

VŒUX

VŒU N°1

*concernant les personnels Techniciens et Ouvriers de Service de l'Éducation nationale
présenté par le groupe Socialiste du Conseil régional d'Auvergne*

M. GUERRE : Monsieur le Président. Il s'agit d'un vœu présenté par le groupe Socialiste concernant les personnels Techniciens et Ouvriers de Service de l'Éducation nationale, qui, comme vous le savez, font partie intégrante des établissements d'enseignement, en tout cas, des équipes éducatives des établissements d'enseignement. Vous savez également que dans le cadre de la nouvelle décentralisation promue par le Gouvernement, il est question de transférer ces personnels aux collectivités territoriales, et notamment aux Conseils régionaux et Conseils généraux.

Le groupe Socialiste considère qu'il est nécessaire de maintenir ces personnels dans l'intégralité de ces statuts, au sein de la Fonction Publique d'État, de manière à conforter le service public d'éducation. Il estime également que l'État se doit d'être au travers notamment de ses personnels le garant de la préservation sur l'ensemble du territoire du meilleur maillage possible des services publics.

Le groupe Socialiste, par ce vœu, souhaite demander au Gouvernement de renoncer à ce projet de transfert des personnels TOS vers les Conseils régionaux.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il des interventions autres que Monsieur Guerre ? Explication de vote, Monsieur Proriol ?

M. PRORIOL : Ce vœu n'aura pas notre agrément, et nous nous appuierons sur le rapport de Pierre Mauroy sur l'avenir de la décentralisation. Rapport remis à Monsieur Lionel Jospin alors Premier Ministre, le 17 octobre de l'an 2000.

Nous n'avons plus entendu parler du rapport, élaboré à la suite d'ailleurs d'une commission d'un certain nombre de membres qui comprenait d'anciens Premiers Ministres, et même un nouveau Premier Ministre, puisque Monsieur Raffarin faisait partie de cette sympathique commission.

Sur le point précis qui nous concerne, et qui a fait l'objet du vœu de Jean-Michel Guerre, je voudrais lire exactement ce que dit le rapport Mauroy : « Depuis 1983, les collectivités territoriales ont assumé pleinement leurs responsabilités en matière de construction, entretien, maintenance des locaux. Elles ont su agir avec célérité et efficacité, là où l'État avait tardé. La logique implique maintenant que les 95.000 personnels affectés aux tâches d'entretien et de maintenance soient mis à la disposition des collectivités territoriales. Les collectivités gèrent et entretiennent ces bâtiments alors que les personnels compétents ne sont pas placés sous leur autorité. » Fin de citation, citation du rapport Mauroy, ancien Premier Ministre, cette situation est incohérente. Je souligne que le vœu qui nous est présenté est tout à fait incohérent, à son tour, avec ce que disait le rapport, qui a sans doute été mis dans un placard, où vous avez quelque peine à le retrouver, mais, malheureusement, il y a des archives.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Je voudrais vous faire remarquer qu'il y a eu effectivement une confusion dans la Commission Mauroy parce qu'il parlait des personnels d'entretien des lycées et collèges et non pas des personnels de restauration. Ce qui est tout à fait différent. Par contre, il y a une erreur sur le nombre d'agents concernés, puisque 95.000 agents concernent bien effectivement la totalité du personnel Techniciens et Ouvriers de Service. Mais l'esprit de la commission, c'est de dire : à partir du moment où vous êtes propriétaire des locaux, il est logique que le personnel d'entretien permanent et journalier soit de la compétence des collectivités territoriales, comme c'est le cas dans les écoles primaires.

Sur cette ambiguïté de l'article 20, chacun s'amuse, mais nous, nous maintenons simplement ce que nous disons : nous ne voulons pas prendre le risque de voir la restauration scolaire échapper au rôle de l'Éducation nationale, car c'est un moment particulier de l'éducation, et nous ne voulons pas prendre le risque de voir privatiser un jour ou l'autre ce service qui, pour nous, est un service public. C'est pour ces raisons que nous proposons ce vœu.

Monsieur Mizoule.

M. MIZOULE : Je voudrais apporter un commentaire supplémentaire après l'intervention de Jean Proriol. Nous comprenons très bien qu'il ne souhaite pas adopter ce vœu, il est en ce sens complètement dans la lignée du Gouvernement Raffarin. Cela ne nous surprend évidemment pas. Je voudrais simplement rappeler que, il y a à peine un an, sur ce sujet-là et sur d'autres transferts de compétences, de personnels, avec toutes les incertitudes qui demeurent aujourd'hui sur le transfert des moyens financiers afférents, des millions de Français et de Françaises ont dit leur sentiment. Des personnels de l'éducation, évidemment, mais d'autres, qui étaient à l'époque, et qui sont toujours, d'ailleurs, inquiets sur leur devenir dans le cadre de ces projets Raffarin.

Ces millions de Françaises et de Français, le Gouvernement Raffarin ne les a pas écoutés. Il a dit à l'époque que ce n'était pas la rue qui gouvernait. Mal lui en a pris, parce que, si les élections régionales il y a trois semaines ont donné les résultats que nous connaissons, il est probable que ces manifestations en étaient déjà les prémices.

Mais il y a à peine un an, Raffarin considérait que... Jean-Pierre Raffarin, Monsieur le Premier Ministre, considérait que ce n'est pas la rue qui gouverne. Aujourd'hui, il considère que ce n'est pas le suffrage universel qui gouverne, parce que, malgré le résultat sans appel, dont nous avons eu l'occasion de débattre ce matin, de ces élections régionales, il continue et il persiste dans la même voie : la réforme sera maintenue.

Il a même rebouté l'entrevue que les Présidents de Conseils régionaux socialistes lui ont demandée. Il l'a reboutée après la date à laquelle il souhaite faire débattre le Parlement, ce qui montre de sa part un certain mépris, pour le moins, à l'égard du suffrage universel.

Je crois donc que le Conseil régional d'Auvergne réaffirme aujourd'hui, grâce à ce vœu, une partie de son opposition à la loi que veut nous imposer Raffarin. Et ce que le peuple attend, ce que le peuple de gauche attend, c'est un message clair, que pour ma part, je soutiendrai, bien entendu, en appelant d'ailleurs d'autres actes, comme le Président Bonté l'a dit lui-même ce matin, d'autres actes pour faire barrage à cette entreprise de casse de la République devant laquelle nous nous trouvons. Le transfert des TOS n'en étant que l'un des volets.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je crois que nous pouvons passer au vote. Il y a eu des explications de vote.

M. SOUCHON : Je voulais juste ajouter un mot. Je m'étonne que Monsieur Proriol se réfère à Mauroy et à la Commission Mauroy, alors même que toute la droite a quitté la commission en son temps. C'est-à-dire qu'il découvre a posteriori des vertus, grandes, d'ailleurs, à notre camarade Mauroy – je parle pour les socialistes et les gens de gauche – mais il n'avait pas, il y a deux ans, ces mêmes vertus. Voilà ce que je voulais dire à Monsieur Proriol.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de passer au vote parce que là je crois que nous n'arriverons pas à nous convaincre les uns et les autres. Nous allons appliquer le fait majoritaire. Abstention ? Vote contre ? Vote pour ?

M. LE PRÉSIDENT : L'ensemble des autres groupes. Je vous remercie.

Le vœu est adopté : vote pour de la majorité régionale ; vote contre du groupe de l'Union Pour l'Auvergne.

Nous sommes saisis d'un deuxième vœu déposé par le Parti Communiste. Qui intervient ?

VŒU N°2

*concernant EDF-GDF
présenté par le groupe Communiste et Républicain*

M. BOURDUGE : Oui, Monsieur le Président. Le Gouvernement va relancer le processus de privatisation d'EDF-GDF. Il avait initialement prévu de soumettre son projet au Conseil d'État du 8 avril 2004, et, suite à la déroute électorale, cela a été reporté au 22 avril. Cela étant, le danger existe toujours aujourd'hui.

Ni rien ni personne n'oblige le Gouvernement à privatiser EDF-GDF. D'ailleurs, le Commissaire européen Mario Monti, dans un courrier du 22 janvier dernier, rappelle que la Commission européenne ne peut imposer un régime de propriété particulière.

Ce Gouvernement fait donc le choix politique de la privatisation d'un des plus beaux fleurons de notre industrie, pour des raisons dogmatiques, et uniquement pour cela. Comme il a décidé d'ailleurs de détruire l'ensemble des services publics, maillons indispensables pour une société solidaire.

Regardons les conséquences des privatisations en Grande-Bretagne sous l'ère Thatcher, avec une hausse des tarifs allant de 40 à 60 % dans le domaine du gaz ; des délestages en Espagne ou en Californie, l'un des états les plus riches au monde, des délestages permanents et non pas exceptionnels. Et quelle égalité tarifaire et de traitement pour l'ensemble des usagers, si demain EDF et GDF sont privatisées, en particulier en milieu rural ? Et nous sommes tout particulièrement concernés sur notre région. Quels moyens de production sur le long terme, tenant compte, et de l'environnement, et des besoins en énergie, assurant sécurité et indépendance énergétique ? Imaginons un seul instant l'impact pour tous nos concitoyens si EDF avait été privatisée lors de la tempête de fin 1999.

Ce service public, comme d'autres, créé à une époque où notre pays était « à genoux », a fait preuve de sa grande efficacité depuis près de 60 ans. Il doit être développé et modernisé, mais en aucun cas ouvert aux appétits du marché financier. C'est pourquoi nous faisons la proposition que le Conseil régional d'Auvergne demande au Gouvernement d'abandonner son projet de privatisation d'EDF et de GDF, et de ne pas généraliser l'ouverture du marché de l'énergie avant d'avoir fait le bilan des libéralisations déjà intervenues.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci Monsieur Bourduge. Est-ce que quelqu'un souhaite intervenir sur ce vœu ? Monsieur Pommarel.

M. POMMAREL : Pour notre part, nous voterons ce vœu, bien que nous ayons des différences d'appréciation par rapport à la production d'énergie électrique, mais nous souhaitons très clairement que la distribution de l'électricité reste dans le giron public, de façon à permettre un équitable accès à l'électricité pour tous les usagers.

De façon plus générale, et en rapport avec le vœu précédent, nous souhaitons proposer lors de la prochaine séance du Conseil régional, que le Conseil régional se prononce sur une position hors AGCS. Nous aurons l'occasion d'en débattre lors d'une prochaine séance.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, y a-t-il d'autres intervenants ? Monsieur Proriol, vous avez la parole.

M. PRORIOL : Le vœu qui nous est présenté par le groupe Communiste et Républicain n'est pas le reflet de la réalité. Le Gouvernement s'est exprimé là-dessus, Monsieur Sarkozy a été interrogé deux fois la semaine dernière sur cette question. Il ne s'agit pas de privatiser EDF-GDF, et il a confirmé que l'État resterait toujours actionnaire au moins à 51 %, c'est-à-dire, majoritaire.

En fait, cette modification du statut d'EDF-GDF traîne en France depuis 1999. Je voudrais rappeler à l'auteur du vœu qu'une loi a été votée par la majorité précédente, la loi du 10 février 2000, qui s'appelle loi de modernisation et de développement du service public de l'électricité. Cette loi a été votée sous la pression des dirigeants d'EDF de l'époque, qui sont toujours en place, qui trouvaient que le Gouvernement français tardait beaucoup à présenter au Parlement la transposition de la directive sur l'énergie. Ce qui, ajoutait le Président d'EDF, Monsieur Roussely, freinait EDF dans son développement à l'exportation, et notamment à la prise de contrôle de sociétés disponibles, soit sur le marché européen, soit sur le marché mondial. L'objection qui était faite par les gouvernements de ces pays pour freiner et même empêcher EDF de grossir à l'exportation, était due au fait que cette entreprise était en grosse totalité en situation de monopole en France, et notamment, qu'elle était détenue à 100 % ou presque par l'État. Ces pays voyaient une ingérence possible de l'État, de notre pays, dans leur propre vie économique. Voilà le départ de l'opération : la loi du 10 février 2000 sous le Gouvernement Jospin, et je me rappelle particulièrement le vote de cette loi puisque je faisais partie de la commission qui a instruit ce projet de loi. À la fin de l'année 1999, les responsables d'EDF nous conjuraient de voter rapidement cette proposition, compte tenu qu'il y avait des opportunités à saisir sur le territoire européen notamment.

Il ne s'agit donc pas dans cette loi de nier le service public de l'électricité. L'électricité restera un bien différent et très particulier, ce n'est pas une marchandise comme les autres. On nous invoque souvent les réalisations en Grande-Bretagne ou les réalisations aux États-Unis. Je me souviens, là aussi pour ma part, d'être allé trois années de suite aux États-Unis, conduit par quelqu'un que vous connaissez bien, certains d'entre vous, Monsieur André Lajoinie, alors Président de la Commission de la production et des échanges, qui nous dirigeait sur le territoire américain, pour voir notamment les réalisations du côté de l'énergie. Est-ce que le nucléaire allait redémarrer aux États-Unis ? Est-ce que les industries nucléaires françaises allaient en profiter ? Est-ce que, sur le plan de l'informatique, il y avait lieu de prendre quelques contacts avec les plus grosses sociétés capitalistes américaines ? Je pense à « Microsoft », je pense à « Sun », et à bien d'autres sociétés que nous avons eu le plaisir de visiter, conduits par notre Président de l'époque.

Nous ne pouvons donc pas nous rallier à ce vœu, qui ne traduit pas la réalité.

Je confirme par ailleurs que le Président d'EDF dont le capital est détenu en très forte majorité par l'État, se plaint qu'il ne peut pas effectuer un certain nombre d'opérations d'investissement, puisque son porteur de capital privilégié qui est l'État français n'a souscrit à aucune augmentation de capital depuis 1981. Il se trouve, il le dit régulièrement, très « gêné

aux entourures », lorsqu'il s'agit de contracter des emprunts, de lever des capitaux, pour faire face là aussi à l'expansion de cette société qui, il est vrai, est l'un de nos fleurons, fleuron national mais aussi fleuron mondial, car ce doit être la plus grande société d'électricité au monde. Il nous dit même que la libéralisation du marché va introduire de la concurrence, et qu'ainsi, nos compatriotes, les entreprises PME à compter du 1^{er} juillet 2004, et les particuliers français à compter du 1^{er} juillet 2007, pourront bénéficier de plus de liberté, de plus de souplesse, pour discuter les tarifs.

Dorénavant, vous le savez, sur la note d'électricité, il y aura deux parties : la partie transports, qui sera tarifée et qui dépendra d'un organisme qui a été créé par l'une des lois du Gouvernement Jospin, la Commission de régulation de l'électricité, et la partie tarifaire qui sera librement discutée entre les fournisseurs d'électricité et également les particuliers ou les acheteurs d'énergie.

Je crois que dans cette affaire, le Gouvernement actuel a donné toutes les garanties, sur le statut des personnels, et je le répète, sur la majorité, bien entendu, qui sera toujours supérieure à 51 %. Par contre, ce qui est décidé, c'est l'ouverture du capital d'EDF qui en a bien besoin. Nous avons lu dans tous les journaux, de quelque tendance qu'ils soient, de grandes pages de publicité par EDF nous annonçant, au niveau national comme au niveau régional, qu'elle se prépare à l'ouverture du marché. Et pour l'Auvergne, au 1^{er} juillet, le marché des professionnels sera ouvert à la concurrence, et EDF devra fidéliser quelque 82.000 clients.

Pour ma part, je fais confiance à l'équipe d'EDF actuelle pour maîtriser cette ouverture et pour fournir aux Français l'énergie dont ils ont besoin, quels que soient les cas de figure, intempéries ou autres. Je lui fais aussi confiance pour conquérir de nouveaux marchés à l'exportation, et là, nous savons que nous avons une capacité, et l'on aurait tort de ne pas vouloir lui donner les moyens d'accomplir sa mission.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie, Jean Proriol, d'avoir meublé le temps qui nous restait. Y a-t-il d'autres interventions au nom des groupes ?

Pas d'intervention. Nous passons donc au vote du vœu proposé par le groupe Communiste et Républicain. Abstention ? Vote contre ? Le groupe UPA. Vote pour ? Le reste. Je vous remercie.

Le vœu est adopté : vote pour de la majorité régionale ; vote contre du groupe de l'Union Pour l'Auvergne.

Nous passons aux représentations du Conseil régional d'Auvergne. Cela a dû être distribué... Nous n'allons pas redonner la parole à Monsieur Proriol pour meubler le temps !

Intervention hors micro de M. Proriol.

Non merci, c'est bien ! Tout le monde l'a maintenant ? Qui ne l'a pas ? c'est l'oppression des minorités... Ce n'est pas la modernité.

Maintenant, vous devez tous être en possession du petit fascicule négocié par nos représentants de chaque groupe. Je vous laisse le temps d'en prendre connaissance. Vous regardez surtout ce qui pourrait ne pas vous aller. Vous avez la parole sur votre demande.

Oui Monsieur Proriol ?

REPRÉSENTATIONS

(Suite du Rapport n° 4)

M. PRORIOI : Sur le LPA de Lapalisse, il doit y avoir une inversion sans doute à la page 11.

Pardon, c'est le LEGTA Turret de Moulins-Neuvy. C'est Madame Demure qui serait titulaire, et c'est Michel Bonnefille qui serait suppléant. Madame Demure étant déjà à ce lycée, c'est pour cela qu'elle vous fait cette remarque. Et par ailleurs, en ce qui concerne deux ou trois points où il y avait litige, c'était sur la Haute-Loire, une délégation qui me concerne personnellement, c'est l'opération du lycée « Léonard de Vinci » à Monistrol-sur-Loire. C'est réglé ?

M. SOUCHON : Non, non. Le document que vous avez sur ce point ne tient pas compte du changement que je suis venu vous proposer, page 8, puisque le groupe Socialiste tient à ce que cette représentation lui revienne, par l'intermédiaire de Monsieur Chapaveire. C'est un point sur lequel vous m'aviez dit que vous n'étiez pas d'accord, et le document que vous avez est à corriger, c'est à la page 8, c'est Monsieur Chapaveire et pas Monsieur Proriot. Mais en compensation, nous vous avons proposé que Marie-Agnès Petit ou tout autre représentant puisse prendre la place d'Arlette Arnaud-Landau, page 12, au lycée d'enseignement général et technologique agricole d'Yssingaux. C'est Monsieur le Président qui donne la parole.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Proriot.

M. PRORIOI : Avant d'entrer dans cette salle, j'ai vu Monsieur Chapaveire qui n'était pas du tout hostile à ce que nous en restions en l'état, et lui-même avouait que pour aller de Brioude à Monistrol, il avait plus de 100 et quelques kilomètres à parcourir, et qu'il n'était pas demandeur de cette délégation.

Par conséquent, nous vous remercions de la proposition, et en particulier Madame Arnaud-Landau, d'avoir accepté d'abandonner le lycée d'Yssingaux. Et ainsi de me permettre de continuer de suivre un lycée sur lequel je me suis investi depuis quinze ans.

C'est vous qui décidez, et j'avais cru comprendre que Monsieur Chapaveire n'en faisait pas du tout un casus belli.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Chapaveire, vous avez été mis en cause. Vous tenez deux discours, expliquez-vous.

M. CHAPAVEIRE : Je crois qu'il est bon que ce soit la majorité qui suive cet établissement, compte tenu de l'importance des travaux qui vont y être effectués.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Proriot, je vous donne la parole pour que la régie puisse suivre.

M. PRORIOI : Je vais demander une suspension de séance car je tiens à avoir un entretien personnel avec Monsieur André Chapaveire qui fera écho à l'entretien que nous avons eu à l'angle droit de cette salle.

M. LE PRÉSIDENT : La suspension de séance est de droit, avec le nouveau règlement voté. Y a-t-il d'autres points litigieux que nous pourrions examiner avant la suspension de séance ? Cela éviterait des répétitions de suspensions de séance. Allez-y, nous allons lister les problèmes.

M. PRORIOL : Page 6 du document, en ce qui concerne le GRETA des Monts du Cantal, une proposition d'interversion entre Martine Mahtouk qui descendrait au GRETA du Nord-Ouest-Cantal, et qui serait remplacée comme titulaire au GRETA des Monts du Cantal par Bernard Filhol.

M. LE PRÉSIDENT : On reste dans les permutations qui ne posent pas de problèmes, mais il vaut mieux les donner aujourd'hui. A l'intérieur des groupes, vous pouvez faire les permutations que vous voulez, c'est plutôt l'équilibre général qu'il faut garder. Madame Nouhen ?

Mme NOUHEN : En page 20, au Comité régional des politiques de santé, au lieu de moi-même, ce sera Anna Auboïs.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres interventions ? Oui, Monsieur Guerre ?

M. GUERRE : Une précision, Monsieur le Président, sur la feuille annexe qui concerne les CFA, les Centres de formation d'apprentis, concernant l'Institut de formation professionnelle de Bains, à la place de Monsieur André Chapaveire, ce sera Madame Arlette Arnaud-Landau.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres modifications à proposer ou d'autres points litigieux ?

Bien. Nous accédons donc à la demande de Monsieur Proriot d'une suspension de séance de cinq minutes. Cela vous suffit-il ? Très bien. Nous reprendrons à 15 heures 55.

La séance est suspendue à 15 heures 50 et reprend à 16 heures 10.

M. LE PRÉSIDENT : Il reste donc un point en suspens, et nous aurions sinon un consensus. Ce serait dommage que nous n'arrivions pas à un accord, tout de même, qui montrerait aux populations auvergnates notre volonté de travailler ensemble. Monsieur Gueydon ?

M. GUEYDON : Concernant les lycées agricoles du département du Puy-de-Dôme, page 12, au lycée de Rochefort-Montagne, je serai suppléant à la place de Jacques-Bernard Magner, et par contre, ma collègue Nicole Rouaire me remplacerait pour le lycée de Saint-Gervais d'Auvergne, comme titulaire. Jacques-Bernard Magner serait suppléant à la place de Nicole Rouaire.

M. LE PRÉSIDENT : Est-ce qu'il y a d'autres...

M. SOUCHON : À la page 20, deux petites précisions : sur le FRAC, nous avons oublié un représentant. Il y en a 4 au lieu de 3, le poste revient au PS. Il s'agit de Catherine Henri-Martin, Anna Auboïs, Yvette Mercier, Anne Courtillé.

Toujours à la même page, un changement : Catherine Henri-Martin remplace Anna Aubois à la Commission régionale chargée de donner un avis sur l'utilisation des crédits du Fonds régional d'acquisition des musées.

M. LE PRÉSIDENT : Il s'agit d'une permutation. Est-ce qu'il y a d'autres permutations ? Essayez de les faire aujourd'hui parce qu'une fois imprimé, il est gênant de faire des rééditions.

Monsieur Proriot ?

M. PRORIOL : Je confirme à la page 6 la mutation que nous avons proposée entre les GRETA des Monts du Cantal qui se trouvent près d'Aurillac. Ce serait Bernard Filhol titulaire avec Madame Dominique Bru suppléante. Et dans le GRETA du Nord-Ouest-Cantal, près de Mauriac, ce serait Martine Mahtouk titulaire et Bernard Filhol suppléant. C'était déjà fait, mais nous tenions à le confirmer.

Par ailleurs, à la page 11, au Lycée professionnel « Sainte Claire Deville » à Issoire, le titulaire serait Serge Teillot au lieu de Michel Bergougnoux. C'est au milieu de la page. Sur cette même page, il y aurait interversion dans le LEGTA Turret de Moulins-Neuvy.

Ce serait donc – je reconfirme – , Danielle Demure titulaire, mais elle voulait en avoir la certitude, c'est pour cela qu'elle me le fait répéter, et Michel Bonnefille serait le suppléant.

Par contre, au LPA de Durdat-Larequille, le titulaire ne serait plus Madame Françoise Blazy, mais Michel Bonnefille, qui retrouverait ainsi une place de titulaire.

M. SOUCHON : À la page 20, au Comité régional des politiques de santé, Anna Aubois remplace Françoise Nouhen.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Magner.

M. MAGNER : Je n'ai pas bien suivi si pour la Commission régionale des transports collectifs, nous sommes restés avec un représentant de l'exécutif. Or, lors de la distribution, j'avais noté mon nom. Est-ce que c'est toujours moi ou pas ? Sur le document, cela n'a pas été précisé.

M. LE PRÉSIDENT : Cela ne me paraît pas anormal que celui qui a en charge la politique des transports se trouve à siéger ici, non ?

M. MAGNER : Cela n'apparaît pas sur le document, je voudrais simplement le préciser.

M. LE PRÉSIDENT : Vous êtes le premier de la liste.

Y a-t-il encore des mutations ? Monsieur Mallot, une mutation ? Vous négociez avec le Cantal ? Cela va devenir compliqué, les représentations géographiques... Bien. Vous vous êtes mis d'accord ? Monsieur Mallot, vous avez fini vos consultations ?

M. MALLOT : Je vais me concerter avec mon collègue Roucan de façon à ce que l'on soit le plus efficace possible. Vous l'entendiez de cette oreille, effectivement. Ce que je vous propose donc, c'est une modification à la page 19, en accord avec mon collègue Roucan. Nous verrons à l'usage dans un mois ou deux comment travailler. Et s'il faut faire

une autre modification, nous vous la proposerons, Monsieur le Président. La proposition serait la suivante : pour la Commission régionale des produits alimentaires de qualité, Monsieur Lionel Roucan serait titulaire, je serais moi-même suppléant. De sorte que pour, trois lignes plus haut, l'Association « Auvergne-Promobois-Construction », ce serait moi-même qui serais représentant. Il y a une cohérence, effectivement, nous en avons parlé entre nous, et à l'expérience, nous verrons ce que cela donne.

M. LE PRÉSIDENT : La Commission régionale des produits alimentaires de qualité se réunit...

M. SOUCHON : Monsieur Mercier doit le savoir...

Intervention hors micro de M. Mercier.

M. LE PRÉSIDENT : Nous vous remercions de l'appui de cohérence que vous apportez aux instances régionales. Bien. Nous avons fait toutes les permutations indispensables.

Restent Monsieur Chapaveire et Monsieur Proriol sur Monistrol. Est-ce que l'on peut connaître les termes de votre accord ? Ou de votre désaccord ?

Monsieur Proriol.

M. PRORIOL : Monsieur Chapaveire a un peu modifié sa position, mais il me fait une proposition qui va faire rire toute la Haute-Loire. Et cette proposition, j'avoue que je suis très hésitant pour l'accepter. Il me propose d'être son suppléant. Vous rendez-vous compte du spectacle ? Le pays va rire ! Je ne sais pas s'il rira de Monsieur Chapaveire, mais il pourra rire de moi-même. Je ne suis pas très tenté d'accepter cette proposition pour les raisons que je viens d'indiquer.

Je crois que dans cette affaire, notre collègue André Chapaveire obéit à quelque pression monistrolienne. Il y attache une valeur symbolique, alors qu'il s'agit surtout sur cet établissement, non pas de faire du symbole, mais de faire des réalisations. Et moi qui ai contribué à la création de ce lycée, vous comprendrez que je défende ce patrimoine. Il y a 20 ans, il n'y avait pas de lycée public dans l'Yssingelais, nous avons mis au moins 5 ans pour trouver un terrain d'accord, et l'implanter à Monistrol, dont j'ai été pendant 30 ans Conseiller général. C'est à la suite d'une étude très sérieuse que le choix de Monistrol a été fait au lieu d'Yssingeaux. Cela a été vraiment le bon choix, puisque maintenant nous agrandissons ce lycée, et que j'ai pris une certaine part, je ne dis pas déterminante, dans la façon dont cet agrandissement allait ce faire. C'est pour cela que je tiens à cette opération. Etre suppléant ne me paraît pas me donner toutes les garanties, à moins que Monsieur Chapaveire me signe un papier pour les frais, pour rejoindre régulièrement le conseil d'administration, auquel cas, évidemment, je me ferai un plaisir de le suppléer.

M. LE PRÉSIDENT : Chers collègues, je vous rappelle que nous étions nombreux qui siégeons dans cette salle, à avoir manifesté pour la création de ce lycée. Nous n'avons pas hésité à aller en Haute-Loire. Bien.

Monsieur Chapaveire ?

M. CHAPAVEIRE : Monsieur le Président, je vais rassurer Monsieur Proriol, qui vient souvent de Beauzac à Brioude. Beauzac étant à côté de Monistrol, donc s'il y faut aller, ce sera moins souvent à Monistrol pour siéger au conseil d'administration.

M. LE PRÉSIDENT : Vous n'avez pas tellement avancé.

M. CHAPAVEIRE : Monsieur Proriol était d'accord, tout à l'heure.

Réactions et rires.

M. LE PRÉSIDENT : Nous assumons. Nous laissons Monsieur Proriol, par contre, nous mettons Monsieur Chapaveire comme suppléant.

M. SOUCHON : Il est bien évident, excusez-moi, en complément, que dans ces conditions, Madame Arnaud-Landau ne laisse pas sa place au Lycée d'enseignement général et technologique agricole d'Yssingeaux-Le Puy. D'accord ?

Réactions.

M. LE PRÉSIDENT : Cela fait « marchands »... Monsieur Guerre, j'espère que vous ne revenez pas sur quelque chose qui vient d'être...

M. GUERRE : Compte tenu de cet accord qui vient d'intervenir, je voudrais que Monsieur Proriol dans ces conditions nous donne son accord pour le lycée de Thiers qui s'appelle « Montdory », à savoir que l'on mette Martine Munoz titulaire et Madame Delannoy suppléante.

M. PRORIOL : Je disais à Jean-Michel Guerre qui me proposait ce petit échange que si sur Monistrol nous avions satisfaction, j'étais d'accord sur le reste.

M. LE PRÉSIDENT : Madame Delannoy devient suppléante, c'est bien cela ?

Mes chers collègues, je vous propose de passer au vote, sinon nous allons encore renégocier. Sur l'ensemble des délégations : abstention ? Vote contre ?

Vote pour à l'unanimité.

L'ensemble des représentations du Conseil régional sont donc arrêtées.

Je voudrais vous remercier des accords que nous avons trouvés, qui respectent, je crois les équilibres.

Vous vous engagez, maintenant que vous avez beaucoup débattu pour obtenir les délégations, à les respecter, en étant présents partout où vous représentez le Conseil régional.

Nous en avons fini pour cette fois. C'était la plus mauvaise et la plus longue des réunions, parce qu'elle est difficile dans les équilibres, dans les représentations... Je vous rappelle que notre prochaine réunion sera la Commission permanente, le 19 avril, et que nous arrêterons les dates de la prochaine réunion le 19, ensemble. La réunion qui suivra sera le rapport spécial du Président, le compte administratif 2003, puis un dossier important, qui est la décision modificative numéro un du budget régional.

Monsieur Proriol ?

M. PRORIOL : Monsieur le Président ? Un point pratique sur les réunions du 19 avril prochain, lundi prochain. Vous nous avez invités à réunir les groupes à 9 heures. Y aura-t-il, derrière, les réunions des commissions organiques ? Cela n'est pas précisé, ni l'heure - à moins que vous ayez reçu des convocations, mais nous, nous n'en avons pas...

M. LE PRÉSIDENT : La proposition, c'est que les groupes se réunissent à l'heure qu'ils veulent. Ce n'est pas au Président du Conseil régional de la fixer, mais je vous propose que les commissions organiques se réunissent à 11 heures. Nous avons prévu la Commission permanente à 15 heures, nous pourrions la faire à 14 heures 30, ce qui permet à chacun de rentrer plus tôt.

Voilà. Êtes-vous tous d'accord ? 11 heures pour les commissions organiques, 14 heures 30 pour la Commission permanente, et les groupes se réunissent à leur initiative, à l'heure qui leur convient.

Merci à tous, bonne soirée, et rendez-vous la semaine prochaine.

La séance est levée à 16 heures 23.

Le Président du Conseil régional d'Auvergne

signé : Pierre-Joël BONTÉ

Ce document est disponible
au Secrétariat des Assemblées
Conseil régional d'Auvergne
BP 60 – 13/15, avenue de Fontmaure
63402 CHAMALIÈRES CEDEX